



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 1/2 (7^{me} année)

Luxembourg, le 28 février 1951

Mémorial (mois de janvier)

Ministère d'Etat.

La loi du 16 janvier 1951 a pour objet de modifier la loi du 21 mai 1948 portant révision générale des traitements des fonctionnaires et employés et allocation de suppléments de pensions aux retraités de l'Etat.

*

Ministère des Arts et Sciences.

La liste des Monuments classés est publiée aux pages 14 et 15 du « Mémorial » N° 2 du 13 janvier 1951.

*

Ministère des Affaires Economiques.

L'arrêté ministériel du 22 janvier 1951 a pour objet l'allocation de primes de ménage.

*

Ministère de l'Intérieur.

La loi du 30 janvier 1951 a pour objet la protection des bois.

*

Ministère du Travail.

Le « Mémorial » N° 4 du 18 janvier 1951 a publié les instructions concernant l'exécution de la loi du 27 juillet 1950 portant réglementation du congé annuel payé des salariés.

Mémorial (mois de février)

Ministère des Finances.

Le « Mémorial » N° 10 du 14 février 1951 contient le relevé des compagnies d'assurances qui, à la date du 31 décembre 1950, sont autorisées à faire des opérations d'assurance dans le Grand-

Duché de Luxembourg, le relevé des compagnies d'assurances ne faisant plus de nouvelles opérations dans le Grand-Duché, le relevé des compagnies d'assurances placées sous le séquestre de la propriété ennemie et le relevé des agents d'assurance qui, à la date du 31 décembre 1950, sont autorisés

SOMMAIRE:

	Page		Page
1. Mémorial (mois de janvier)	1	8. Radio-Luxembourg a inauguré ses émissions sur ondes moyennes	19
2. Mémorial (mois de février)	2	9. Exposition itinérante d'Art luxembourgeois contemporain	20
3. Chambre des Députés (mois de janvier)	2	10. L'Aéroport de Luxembourg.	21
4. Chambre des Députés (mois de février)	2	11. Nouvelles diverses.	25
5. Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, Fête Nationale Luxembourgeoise	3	12. Distinctions honorifiques.	26
6. La Politique Etrangère du Luxembourg	8	13. Nouvelles diplomatiques	27
7. Le Général Dwight D. Eisenhower, Commandant en Chef de l'Armée défensive du Pacte de l'Atlantique Nord, à Luxembourg	18	14. Nouvelles de la Cour	28
		15. Le Mois à Luxembourg (mois de janvier)	29
		16. Le Mois à Luxembourg (mois de février)	31

Les textes et études publiés dans le présent Bulletin ne peuvent être reproduits sans indication de la source.

à concourir, dans le Grand-Duché, au nom d'un tiers, à des opérations d'assurance.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté ministériel du 29 janvier 1951 a pour objet l'institution d'une statistique hôtelière et touristique.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Le « Mémorial » N° 13 du 20 février 1951 énumère aux pages 301 à 315 les personnes qui ont été promues dans l'Ordre de la Couronne de Chêne.

*

Ministère des Transports.

Le « Mémorial » N° 14 du 21 février 1951 publie le texte allemand de l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1950 portant règlement de la circulation sur les voies publiques.

Chambre des Députés (mois de janvier)

- 3 janvier: 16^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mai 1948 portant révision générale des traitements des fonctionnaires et employés et allocation de suppléments de pension aux retraités de l'Etat (N° 277). Discussion générale, lecture et vote des articles.
Réunion d'une section centrale.
- 4 janvier: 17^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 mai 1948 portant révision générale des traitements des fonctionnaires et employés et allocation de suppléments de pension aux retraités de l'Etat (N° 277). Lecture et vote des tableaux. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
- 9 janvier: Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section. — Réunion de deux sections centrales.
- 10 janvier: Réunion des sections réunies. — Réunion d'une section centrale.
- 11 janvier: Réunion d'une section centrale.
- 16 janvier: 18^e séance publique. — Rapport sur la reconstitution des carrières aux chemins de fer.
Réunion de la Commission de Travail.
- 17 janvier: 19^e séance publique. — Rapport sur la reconstitution des carrières aux chemins de fer.
Réunion d'une section centrale.
- 18 janvier: 20^e séance publique. — Rapport sur la reconstitution des carrières aux chemins de fer. Continuation et fin des discussions. — Projet de loi ayant pour objet la protection des bois (N° 342). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour la session ordinaire 1949-1950. Rapport de la Commission des Comptes. Approbation des comptes et communication de la décision de la Chambre à la Chambre des Comptes. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N° 350). Rapport de la section centrale.
- 25 janvier: 21^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N° 350). Continuation de la discussion générale.
- 29 janvier: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 30 janvier: 22^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N° 350). Continuation de la discussion générale.
- 31 janvier: 23^e séance publique. — La Chambre n'est pas en nombre.

Chambre des Députés (mois de février)

- 1^{er} février: Réunion du Bureau de la Chambre.
— Réunion d'une section centrale.
- 7 février: 24^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N° 350). Continuation de la discussion générale.
- 8 février: 25^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N° 350). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et discussion des articles. (Articles 1 à 86 admis.)
- 12 février: Réunion d'une section centrale.

13 février: 26^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier les délais inscrits aux articles 7, 41 et 42 de la loi du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat (N^o 343). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture, discussion et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1948 (N^o 344). Rapport de la Commission des Comptes. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N^o 350). Continuation de la discussion des articles (articles 87 des recettes à 1 bis des dépenses).

Réunion de la 1^{re} section.

14 février: 27^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N^o 350). Continuation de la discussion des articles du Budget des dépenses (articles 2 à 18).

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

15 février: 28^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N^o 350). Continuation de la discussion des articles du Budget des dépenses (articles 19 à 25 et 44 à 187).

20 février: 29^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N^o 350). Continuation de

la discussion des articles du Budget des dépenses (articles 188 à 335).

Réunion de la Commission de Travail.

21 février: 30^e séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N^o 350). Continuation de la discussion des articles du Budget des dépenses (articles 336 à 356).

22 février: 31^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N^o 350). Continuation de la discussion des articles du Budget des dépenses (articles 352 à 403).

Réunion de la 2^e section. — Réunion d'une section centrale.

27 février: 32^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N^o 350). Continuation de la discussion des articles du Budget des dépenses (vote rectificatif des articles 26 à 28, 30 à 34, 36, 38 à 43, 300, 302, 387 — articles 404 à 415, 417 à 419, 421 à 430, 432 à 434).

Réunion de la Commission de Travail.

28 février: 33^e séance publique. — Projet de loi concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1951 (N^o 350). Continuation de la lecture et de la discussion des articles du Budget des dépenses (articles 29, 35, 37).

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, Fête Nationale Luxembourgeoise

Oubliant les tracas de la vie journalière et les soucis qu'inspire la situation internationale, les Luxembourgeois ont fêté dans l'allégresse et la ferveur patriotique le 23 janvier, leur Fête Nationale, l'Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

Les manifestations du 22 janvier.

Lundi, 22 janvier, une animation extraordinaire régnait dans les villes et villages du pays, de Zoufftgen à Schmiede, de Martelange à Wasserbillig. Surtout dans la capitale, de fiévreux préparatifs furent faits. Aux bâtiments publics brillamment illuminés et à toutes les façades flottaient les drapeaux et étendards. Les portraits de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et du Prince de Luxembourg, encadrés des couleurs nationales, étaient exposés à toutes les vitrines.

La retraite militaire de la Garde Grand-Ducale et de la Musique Militaire inaugura, à 18 heures, les réjouissances populaires. Flanqués des soldats de la Garde porteurs de torches, les musiciens exécutèrent un programme d'œuvres luxembourgeoises devant la Souveraine Qui Se tenait au balcon du Palais, entourée de la Famille Grand-Ducale. Elle fut saluée par une foule enthousiaste.

Un concert eut lieu ensuite à la Place d'Armes et, à 20 h. 30, une retraite aux flambeaux, organisée par la Municipalité de Luxembourg, prit son départ au Boulevard de la Pétrusse, parcourut au son de marches entraînant l'avenue de la Gare, l'avenue de la Liberté, le Pont Adolphe et les rues de l'ancienne ville et défila devant le Palais Grand-Ducal. Au corso participèrent des chars lumineux aux motifs patriotiques et folkloriques et de nombreuses sociétés. Lorsque la superbe voiture illuminée des Tramways de la Ville eut clôturé le

cortège, des acclamations frénétiques fusèrent de la foule très dense qui remplissait la rue de la Reine et la Place Guillaume. A plusieurs reprises, Leurs Altesses Royales durent se montrer au balcon pour répondre à ces témoignages d'affection et de patriotisme.

Des concerts et des réjouissances populaires animèrent la capitale en liesse jusqu'à une heure tardive.

Le même soir, à 19 heures, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa au peuple luxembourgeois dans un discours diffusé sur les antennes de Radio-Luxembourg.

L'allocution de Monsieur Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au peuple luxembourgeois.

Le'w Matbirger!

D'Letzeburger Vollek feiert det Joer Gro'Bherzogins Geburtsdåg an enger Zeit vun internationaler Onno' a Suereg. D'Welt aß me' a me' an zwé Lager gespléckt, de' sech gespant a meßtrauesch ge'nt-iwer stin. An Indochina an a Korea aß Krich, an d'Gefohr aß leider net ganz vun der Hand ze weisen, daß vun dém Feier, dat dohannen am Osten brennt, e Quonk könn't eriwersprangen an och de Westen a Flame setzen. Mir durfe virun déer Lag de Kapp net an de Sand strecken. Zwé Kricher hun an de leschten 30-40 Joer bewisen, daß, wann an Europa eppes laßbrecht, onst Ländchen net verscho'nt bleiwt.

De' e'scht Folleg vun der Gefohr aß, daß mir ons me' enk verbonne fillen mat onser Hémecht, mat hiren Arichtongen a besonnesch och mat Dér-jéner, de' dat Gutt an dat Sche'nt vun onsem Hémechtsland verkirp't, onser Grande-Duchesse Charlotte.

De Mensch aß nun émol eso' gemät, daß hie licht de Wert vun dém, wat alldeglech aß, vergößt. Eso' aß et och mat onse Freihéten, mat onsem relative Wuelstand, mat onse fortschröttleche soziale Gesetzer, mat dér bei ons bestehender Rechtssecherhét. Et hat scho missen e Krich kommen, an eng feindlech Occupatio'n vun Land, de' alles dat a Fro gestallt, wann net ewech geholl hun, fir daß mer erem gele'ert hun, alles richtig ze apprécie'eren. We' huet onst Vollek gelidden a gestriden, mat Asatz vu Gudd a Liewen, fir all dat, wat mir erkannt hun als Härzstéck vun onser Hémechtsle'ft. Aus de'fster Iwerzégong a mat ganzer Se'l biet dofir och mueren onst Vollek: « Onser Herrgott soll ons erhalen de Fridden, ons national Freihét an hire lieweche Symbol, ons Souveraine um Letzeburger Tro'n. »

De Fridden dem Land ze erhalen an d'Freihét, duerop gét all onst Sönnen an Truechten. Mir hun erfuer, am leschte Krich ganz besonnesch, daß, wann d'Gewalt d'Wuert fe'ert an der Welt, da muß

en isole'ert, onbewaffnet, klengt Land alles iwer sech ergoe loßen. Fir daß dat ons net me' soll gesche'en, durfe mer weder isole'ert bleiwen, nach onbewaffnet. Aus dém Grond hu mer missen ons Constitutio'n änneren, de' ons de' onbewaffnet Neutralite't virgeschriwen hat. Nodém dat konstitutionnell Hönnernes beseitegt wor, hu mer Allie'ertes gesicht, de' ons am No'tfall ge'wen höllefen, onst Land a seng Freihét ze verdédegen. Mir hun de' Allie'ert fond am Bre'sseler Pakt, an dém sech mat ons zesumme gedoen hun Belgien, England, Frankreich an Holland. Duerno aß déselwegte Krés vun allie'erte Länner me' groß gin durch den Atlantik-Pakt, dén önn'er aneren och dat großt, mächtigt Amerika aschle'ßt. All de' Länner hu mat ons eppes gemeng. Si hun am Grond de'selwegt Usichten vu Freihét, vun Demokratie a hum Wert vun der menschlecher Perse'nechkét. Si hun sech verbonnen, fir én dém aner beizestoen, op Liewen an Do't. Si stin och ons bei, mais önn'er enger Conditio'n. De' Conditio'n héscht: Mir musse berét sin, fir ons Part, de'selwegt Sacrificer ze brengen we' si selwer. Dat aß d'Grondlag vun onsem obligatoresche Militärdéngscht. Hé brengt ons Jongen an d'Uniform wuel, an och an d'Kasären. Mais hén helleft de' énzeg Barrière bauen, zesumme mat onsen Allie'erten, de' ons de Fridden kann erhalen. Ewell et aß d'Stäerkt an d'Force eleng, de' an der heiteger Welt sech könne Respekt verschafen. De Militärdéngscht verhönner och, wann, wat eiser Herrgott an de Verstand vun de Mensche verhidde me'g, eng Ke'er sollt Krich entston ge'nt Westeuropa, daß erem ons jong Leit gezwonge gin, eng friem a feindlech Uniform ze droen a ge'nt hirt égent Land ze kämpfen.

D'Letzeburger Vollek aß e fridlecht Vollek. Et dét kengem eppes zu léds. Et wöllt sech och nie un engem Agressio'nskrich bedélegen. Mais d'Letzeburger Vollek aß awer och berét, wann seng Rechter a Freihéten um Spill stin, sech derfir anzesetzen mat allem, wat et huet, och mam Liewen. Et huet dat am leschte Krich bewisen. Fir eso' e Fall aß et gudd, wann ons jong Männer gele'ert gin, mat Waffen ömzegen, fir daß se net mutwelleg, we'nt hirer Onerfurenhét, a großer Zuel sacrifice'ert gin, we' dat am leschte Krich leider villfach geschitt aß.

Et aß schued, daß mer ons müssen, à la veille vun onsem Nationalfeierdag, mat eso' traureg-éschte Gedanken beschäftegen. Mais mer liewen an der Welt an net dervun.

Wa mer e Bléck werfen op dat, wat hei am Land vir sech gét, könne mer feststellen, daß mer ons, no dem firchterlechen Oderloß vun Krich, erem gudd eropgeschafft hun. D'Rekonstruktio'n vun Land aß eso' gudd ewe' färdeg. D'Krichschied sin schon zu engem großen Dél guddgemat. Ons Wirtschaft aß a vollem Opschwonk. A wo' et trotz guddem Wöllen happert, do hölleft d'Kollektivite't no Kräften no. Ons sozial Legislatio'n huet am Laf vun leschte Joer weider Progrès-en gemät, an sie aß am Gáng, nach me' verbessert ze gin. O'ni Iwerdriewong durfe mer

konstate'eren, daß ronderöm ons an Europa ké Land aß, dat besser wirtschaftlech-sozial Verhältnesser huet we' Letzeburg.

Onst Vollek schafft. Et mecht sei Wé, wa keng friem Ereignesser him an den Arem falen. Dobei zerbalege mer ons an diskute'eren, we' d'Land am beschte mißt rege'ert gin. Mais dat aß normal an engem freie Land.

Le'w Matbierger! Mir hun e Joer ugefäng, dat ons Elektio'ne brengt. Sie solle vir sech goen, bei aller Freihét vun der Ménongsäüßerong, am Respekt virun der e'erlecher Iwerzégong vum politesche Ge'gner. Loße mer nie vergießen, daß iwer ons eppes stét, dat ons all verénegt, onst Letzeburger Land, dat mer all giren hun.

Loß mer ons fréen, haut den Owend a mueren, daß bei aller Ménongsverschiddenhét é Band ons alleguer ömschlengt: Dat aß de Respekt an d'Le'wt fir ons Souveraine, dér hire Geburtsdag mir muer feiern.

Vive dofir ons Grande-Duchesse Charlotte! Sie soll glécklech sin mat hirem Mann, dem Prenz Félix, an hire Kanner, an engem fridleche, freie Letzeburg!

La journée du 23 janvier.

Les cérémonies du 23 janvier débutèrent par la parade de la Police Locale Etatisée dans la cour du Commissariat de Police, à 9 heures. En présence de MM. Eugène Hoscheit, Directeur de la Police, J.-P. Reger, Lieutenant de Police, H. Wies, Commissaire de Police, et Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. le Commissaire-Secrétaire J. P. Ney donna lecture des distinctions honorifiques que Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse avait daigné conférer à l'occasion de la Fête Nationale à des membres de la Police Locale Etatisée. Après que M. le Directeur Eugène Hoscheit eut remis les insignes, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, souligna le caractère national de l'anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Les corps de police répondirent par un triple Vive en l'honneur de la Souveraine et de la Famille Grand-Ducale.

A 10 heures se déroula dans la cour de la Caserne du Saint-Esprit la traditionnelle prise d'armes, suivie d'une parade militaire. S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de la Force Armée, passa en revue la Garde grand-ducale, musique en tête, et un détachement du 2^e bataillon de Bitbourg, placés sous les ordres du Major Aloyse Steffen.

A 10 heures précises, LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et le Prince Charles, accompagnés des aides de camp, arrivèrent et furent reçus par M. le Ministre de la Force Armée et le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major. Ils passèrent en revue les troupes et saluèrent les attachés militaires des pays représentés à Luxembourg qui assistèrent à la prise d'armes.

S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et le Colonel Aloyse Jacoby remirent ensuite des distinctions honorifiques à un certain nombre d'officiers et de soldats de l'Armée et à des membres de la Gendarmerie.

Dans son allocution aux troupes, le Colonel Al. Jacoby se fit l'interprète des sentiments de fidélité indéfectible de l'Armée à l'égard de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Les troupes firent entendre un triple Vive en l'honneur de la Souveraine.

Un défilé termina cette cérémonie.

A 11 heures, un Te Deum fut chanté à la Cathédrale de Luxembourg par S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg. La musique de la Garde grand-ducale, se tenant devant l'église, annonça l'arrivée de LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc Héritier et du Prince Charles, suivis de S. Exc. M. Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, et des chambellans et dames d'honneur. Un détachement de l'Armée rendit les honneurs. Les Princes furent accueillis par S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, entouré du chapitre, et gagnèrent le chœur, tandis que les orgues jouaient le « Wilhelmus ». Les Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde et Marie-Gabrielle avaient pris place à la loge grand-ducale. Au Te Deum assistèrent le Corps Diplomatique, les membres du Gouvernement, du Conseil d'Etat, de la Chambre des Députés, les représentants des corps constitués et des administrations de l'Etat.

Le Corps Diplomatique était composé comme suit.

Représentaient:

Le Saint-Siège:

S. Exc. Révérendissime Mgr. Fernando Cento, Nonce, Internonce.

Mgr. Angelo Palmas, Secrétaire.

La Belgique:

S. Exc. M. le Vicomte Jos. Berryer, Ministre.

M. Pierre Vanheerswynghels, Conseiller de Légation.

Le Portugal:

S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitao, Ministre.

Le Danemark:

S. Exc. M. Bent Falkenstjerne, Ministre.

La France:

S. Exc. M. Pierre-Alfred Saffroy, Ministre.

M^{lle} Marcelle Campana, Conseiller.

M. Robert de Souza, Attaché.

Le Colonel de Coulange, Attaché militaire et de l'Air.

M. Emile Vanheeghe, Attaché commercial.

La Suisse:

S. Exc. M. Etienne Lardy, Ministre.
M. René Stoudmann, Premier Secrétaire.
M. Aymon Rilliet, Secrétaire.
M. Marcel Heimo, Secrétaire.

Le Chili:

S. Exc. M. Hernan Cuevas, Ministre.

Le Monaco:

S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre.
M. Fernand d'Aillières, Premier Secrétaire.

La Suède:

S. Exc. M. Gunnar de Reuterskiold, Ministre.

La Norvège:

S. Exc. M. Johan Georg Raeder, Ministre.
Colonel Andreas Wettre, Attaché militaire.

La Chine:

S. Exc. M. Wunsz King, Ambassadeur.

La Grande-Bretagne:

S. Exc. M. Geoffrey Allchin, Ministre.
M. R. T. Landale, Premier Secrétaire.
Colonel R. H. C. Drummond-Wolff, Attaché militaire.
Group Captain L. C. Slee, D. S. O., D. F. C., Attaché de l'Air.
M. A. H. Tandy, C. B. E., Conseiller commercial.
Air Marshal D. Colyer, C. B., D. F. C., Attaché civil de l'Air.
M. D. F. Muirhead, Premier Secrétaire (commercial).

Le Mexique:

S. Exc. M. Francisco A. de Icaza, Ministre.

Les Etats-Unis d'Amérique:

S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre.
Mr. Anthony Clinton Swezey, Deuxième Secrétaire.
Mr. Huntington Gilchrist, Ministre, Chef de la Mission de Coopération Economique.
Mr. Homer S. Fox, Conseiller d'Ambassade, Chef adjoint de la Mission de Coopération Econ.
Mr. Raymond P. Ludden, Conseiller d'Ambassade.
Brigadier General Charles T. Lanham, Chief Military Assistance Advisory Group.
Colonel Wendell Blanchard, Attaché Militaire Supérieur et Attaché de l'Armée.
Colonel Paul MacKeen Martin, Chief, Army Section Military Assistance Advisory Group.
Brigadier-Général Munro Maccloskey, Attaché de l'Air.
Lieutenant-Colonel Albert L. Hoffman, Aide Militaire Spécial.
Mr. Robert N. Anderson, Attaché agricole.

Mr. William B. Dale, Attaché financier adjoint.
Mr. Eric Kocher, Deuxième Secrétaire.
Mr. Frederick M. Granger, Attaché de Presse.
Mr. W. Paul O'Neill Jr., Attaché adjoint (Questions culturelles).
Mr. William C. Canup, Troisième Secrétaire.
Mr. J. Tuck Sherman, Consul.

L'Italie:

S. Exc. M. Andrea Rainaldi, Ministre.
M. Gaetano Lampertico, Conseiller.

L'Iran:

S. Exc. M. Mostafa Samiy, Ministre.

Le Venezuela:

S. Exc. M. Carlos R. Travieso, Ministre.
M. le Dr Luis Colmenares Pacheco, Premier Secrétaire.

La Yougoslavie:

S. Exc. M. Lazar Latinovic, Ministre.
M. Radivoje Nikolajevic, Conseiller.

La Turquie:

S. Exc. M. Nedim Veysel-Ilkin, Ministre.

Le Canada:

S. Exc. le Lieutenant-Général Maurice Pope, Ambassadeur du Canada.
M. Bruce Macdonald, Conseiller commercial.
M. Arnold Smith, Premier Secrétaire.
Wing Commander R. F. Douglas, Attaché de l'Air.

Les Pays-Bas:

S. Exc. M. Hendrik Adriaan Hooft, Ministre.
Le Colonel P. Forbes-Wels, Attaché militaire.
M. J. M. Devers, Conseiller commercial.

L'Inde:

S. Exc. M. Nedyam Raghavan, Ministre.
M. K. P. Lukose, Deuxième Secrétaire.

L'Autriche:

S. Exc. M. Félix Orsini-Rosenberg, Ministre.
M. Kurt Farbowsky, Premier Secrétaire.

L'Uruguay:

S. Exc. M. Eduardo D. de Arteaga, Ministre.

Le Liban:

S. Exc. M. Alphonse Ayoub, Ministre.
M. Jean Riachi, Secrétaire de Légation.

Israël:

S. Exc. M. Michael Amir, Ministre.
M. Aviezer Chelouche, Deuxième Secrétaire.

La Grèce:

S. Exc. M. Dimitri Capsalis, Ministre.

La Tchécoslovaquie:

S. Exc. M. Jan Obhlidal, Ministre.
M. J. Holmer, Premier Secrétaire.
Commandant M. Hoppe, Attaché militaire et de l'Air.

La Roumanie:

M^{me} Rodica Barbu, Chargé d'Affaires a. i.
M. Pamfil Metea, Attaché.

L'Union des Républiques Soviétiques Socialistes:

M. Dimitri Pogidaev, Conseiller, Chargé d'Affaires a. i.
M. Ivan Tcheredeiev, Deuxième Secrétaire.
M. Guivi Meladze, Attaché.
M^{lle} Agaiantz.

La Hongrie:

M. Joseph Hausler, Chargé d'Affaires a. i.

L'Argentine:

M. Antonio M. Christophersen, Chargé d'Affaires a. i.
M. Miguel Juan Tiscornia, Conseiller économ.
M. Roberto Tixi Massa, Consul général.
M. Pelaez Vildosola, Consul.
M^{lle} Elisa Ross, Attaché de Légation.

La Pologne:

M. Wojciech Chabasinski, Chargé d'Affaires a. i.
Lieutenant-Colonel Adolf Kofler, Attaché militaire et de l'Air.

L'Egypte:

M. Abdel Hamid Seoud, Chargé d'Affaires a. i.
M. Georges Rahba, Attaché.

L'Espagne:

M. le Comte de Morales, Ministre plénipotentiaire, Chargé d'Affaires a. i.
M. le Marquis de Merry del Val, Conseiller d'Ambassade.
M. Manuel Garcia y Garcia.

L'anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a été célébré dans toutes les villes et villages du pays. Relevons particulièrement les grandes manifestations patriotiques qui eurent lieu à Esch-sur-Alzette et dont l'éclat fut encore rehaussé par la présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et la Princesse Marie-Adélaïde. Le 22 janvier, Leurs Altesses Royales furent reçues à l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette et assistèrent ensuite à un feu d'artifice.

Dans la capitale, LL. EE. Mrs. Perle Mesta, Ministre des États-Unis d'Amérique, MM. Pierre Saffroy, Ministre de France, et Geoffrey C. Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, donnèrent de grandes réceptions la veille de la Fête Nationale.

Sur les antennes de Radio-Luxembourg furent diffusés les reportages des différentes cérémonies patriotiques ainsi que des concerts de musique luxembourgeoise.

Dans toutes les capitales où le Luxembourg est représenté par une mission diplomatique eurent lieu des cérémonies auxquelles assistèrent les plus hautes personnalités. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse reçut en outre des messages de félicitations des Chefs d'Etat des Nations amies.

La Politique Etrangère du Luxembourg

Au cours de la 32^e séance publique de la Chambre des Députés du 27 février 1951, M. Joseph BECH, Ministre des Affaires Etrangères, a déterminé, dans le discours prononcé dans le cadre des discussions budgétaires annuelles, la position du Gouvernement luxembourgeois vis-à-vis des grands problèmes internationaux actuels.

Le Luxembourg en face de la situation internationale.

La guerre d'agression que les Nord-Coréens ont lancée, en juin dernier, contre la Corée du Sud, en révélant brutalement les intentions expansionnistes du monde communiste, a mis en état d'alerte le monde occidental et provoqué du coup le réarmement des Etats-Unis et des pays groupés dans le Pacte Atlantique.

C'est là le fait d'une importance vitale qui domine toute la politique et l'économie des nations démocratiques occidentales. Le danger que cette guerre ne s'étende est réel, bien qu'en ce moment elle soit territorialement limitée et n'implique qu'un déploiement de forces relativement restreintes. Ce serait faire preuve d'une légèreté coupable de le nier, malgré les paroles et affirmations de paix venant des deux camps et malgré la politique pacificatrice des Nations Unies. En présence de ce danger, notre ligne de conduite est dictée par l'impérieux devoir d'une solidarité étroite avec toutes les nations démocratiques, animées comme nous du seul désir de préserver la paix, mais aussi fermement résolues à se défendre, et à défendre le patrimoine de leurs libertés, contre toute agression.

Devant la situation internationale confuse et dangereuse qui existe présentement, il n'est de salut pour un petit pays que s'il reste inébranlablement fidèle à la ligne de conduite qu'il a librement choisie. Cette ligne de conduite est droite et claire: fidélité aux principes de la Charte des Nations Unies, respect scrupuleux des engagements internationaux que nous avons contractés avec les pays démocratiques amis pour la préservation de la paix.

Notre attitude à l'Assemblée des Nations Unies, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et au Conseil de l'Europe a été invariablement déterminée par cette préoccupation primordiale, à laquelle toutes les autres questions d'ordre international sont subordonnées.

L'année dernière, lors de la discussion du Budget des Affaires Etrangères, j'ai affirmé de cette place ma conviction que la coexistence paisible des deux blocs antagonistes est possible et l'établissement de relations économiques normales entre eux concevable, à la condition que les conceptions idéologiques ne soient pas considérées comme articles d'exportation, livrables à la pointe des baïonnettes.

Je réaffirme aujourd'hui ma foi dans le rétablissement d'une stabilité relative des relations internationales basée sur une mutuelle tolérance et de l'équilibre, précaire si vous voulez, mais tout de même réel qui a été rompu par l'attaque communiste contre la République de Corée.

C'est à ce rétablissement que tend la politique pacificatrice des Nations Unies qui a trouvé l'approbation et le soutien actif de plus de 50 pays démocratiques.

Les Nations Unies, la Guerre de Corée et le Luxembourg.

Ainsi qu'il a été affirmé plus d'une fois, l'action entreprise en Corée constitue l'événement le plus décisif dans l'histoire des Nations Unies. Il est encore prématuré de porter un jugement définitif. Mais on peut dire dès à présent ce qui suit: L'action en Corée a été le premier exemple dans l'histoire où une organisation universelle a opposé la force à l'agression. Quelles qu'aient été les péripéties dans l'affaire coréenne, tout agresseur devra compter à l'avenir avec la possibilité d'une intervention armée des Nations Unies pour la défense de la paix.

Les Nations Unies ont démontré qu'elles constituent un instrument d'action international avec lequel il faut compter. En passant, je tiens à rendre hommage aux volontaires luxembourgeois qui en ce moment combattent là-bas sous l'étendard des Nations Unies et pour son idéal.

Le Gouvernement luxembourgeois n'a pas hésité pour prendre position dans l'affaire coréenne. Fidèle à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies il a notifié son adhésion aux mesures d'urgence prises par le Conseil de Sécurité, pour une fois libéré de l'entrave du veto. La délégation luxembourgeoise a voté, à l'Assemblée Générale, en faveur de diverses résolutions relatives aux problèmes de la Corée:

La résolution du 7 octobre 1950, relative à l'unification politique et au relèvement de la Corée; cette résolution dispose notamment de prendre, sous les auspices des Nations Unies, toutes les mesures de caractère organique, en procédant notamment à des élections, en vue de créer en Corée un gouvernement unifié, indépendant et démocratique. Selon ce projet, l'Assemblée recommandait également de ne maintenir les forces des Nations Unies dans aucune partie de la Corée, sinon dans la mesure qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs énoncés plus haut; de prendre des mesures pour le relèvement économique de la Corée et de créer une Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, qui serait chargée d'appliquer la résolution.

Nous avons encore voté en faveur de la résolution du 14 décembre, tendant à terminer l'intervention de la Chine communiste par des moyens pacifiques, une Commission de trois membres étant

chargée de négocier avec le Gouvernement de Pékin. Les négociations ont échoué, ce Gouvernement refusant toute conversation.

Et tout récemment nous avons approuvé la très importante résolution du 1^{er} février 1951 qui tire la seule conclusion possible en déclarant la Chine coupable d'agression, tout en instituant une Commission des bons offices, de façon que la porte reste toujours ouverte à un règlement pacifique.

L'adoption de cette motion a mis heureusement fin à une longue période d'hésitations parmi les pays démocratiques qui déjà faisaient dire que les Nations Unies avaient deux poids et deux mesures suivant que l'agresseur était un petit pays ou une grande puissance. La Corée est un test d'action collective contre l'agression. A moins d'abdiquer et d'avoir le sort de la défunte Société des Nations, les Nations Unies devaient désigner la Chine comme agresseur.

Il n'est pas exagéré de dire que l'existence même des Nations Unies dépendait de la décision de l'Assemblée de condamner l'agression chinoise ou de passer outre. D'un autre côté, il y avait la menace de la Chine rouge de refuser toutes négociations de paix en cas de condamnation. Cela pouvait et peut encore signifier l'extension de la guerre hors de la Corée avec les conséquences qu'il est facile d'imaginer. Or, et sans doute, la mission primordiale des Nations Unies est-elle de maintenir la Paix, même au prix de sacrifices adaptés à l'enjeu qui est gros. Mais la mission de l'Organisation Mondiale n'est certes pas et ne peut pas être d'acheter la paix à tout prix et surtout pas au prix de sa propre existence et par conséquent de la sécurité collective, la souveraine sauvegarde des petits pays. Si les Nations Unies avaient assisté passivement à l'agression chinoise, leur inaction aurait infailliblement provoqué des agressions futures contre ces mêmes petits pays.

La condamnation de principe de la Chine rouge, car il ne s'agit que d'une décision de principe — la grave question des sanctions ayant été renvoyée à une Commission pour étude —, je dis que l'adoption de la motion ne doit pas exclure dans l'intention de la majorité des pays qui l'ont votée, la possibilité de faire cesser le feu et de résoudre pacifiquement les problèmes litigieux.

Sous le titre de l'« Union pour le maintien de la paix », l'affaire coréenne a amené les Nations Unies à voter une résolution qui est appelée à constituer un moyen d'action efficace à l'avenir.

D'après la Charte, la responsabilité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale réside à la fois auprès du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale, avec cette différence importante toutefois que le Conseil de Sécurité seul peut ordonner directement des mesures de coercition obligatoires, alors que les pouvoirs de l'Assemblée Générale sont limités à la discussion et aux recommandations.

Or, il est apparu au cours des dernières années que, par l'effet du désaccord des grandes puissances et par l'usage abusif du droit de veto, le

Conseil de Sécurité s'est trouvé impuissant d'agir dans le cas des menaces les plus dangereuses pour la sécurité internationale. Dans ces circonstances, la communauté des Nations ne peut pas laisser réduire à néant l'action de l'Organisation Mondiale et elle ne peut pas admettre que la Société des Etats soit conduite à la ruine par l'attitude d'un seul Etat. Dans l'hypothèse où le Conseil de Sécurité est réduit à l'impuissance, les pouvoirs que la Charte a confiés concurremment à l'Assemblée Générale pour le maintien de la paix redoublent d'importance. Consciente de ce devoir, l'Assemblée Générale s'est organisée de la façon suivante par sa résolution du 3 novembre 1950:

1^o Examen par l'Assemblée, au besoin dans une session extraordinaire convoquée d'urgence dans un cas de rupture de la paix ou d'un acte d'agression, des recommandations appropriées en vue d'une action collective, au cas où le Conseil de Sécurité faillirait à sa tâche;

2^o Création d'une Commission d'observation de la paix, qui observerait le développement de la situation dans toutes les régions où existerait une tension internationale. La décision d'employer la Commission serait prise à la majorité des $\frac{2}{3}$ de l'Assemblée ou de la Commission intérimaire. Le Conseil de Sécurité pourrait également l'utiliser;

3^o Maintien, par tous les Etats membres, sous le nom d'« Unités des Nations Unies », de contingents de troupes qui pourraient être rapidement disponibles, sur la recommandation du Conseil de Sécurité ou de l'Assemblée Générale. Etablissement d'une liste d'experts militaires qui donneraient leur avis sur l'organisation, l'instruction et la formation de ces unités;

4^o Création d'une Commission des mesures collectives qui ferait rapport, au plus tard le 1^{er} septembre 1951, au Conseil de Sécurité et à l'Assemblée sur les méthodes et les ressources, y compris les forces armées dont les Nations Unies pourraient disposer pour maintenir la paix et la sécurité.

Cette résolution a été votée unanimement par les délégations du monde libre, l'Union Soviétique et ses partenaires étant seuls en opposition.

La Question espagnole, la Question des Prisonniers en U. R. S. S.

Comme la question coréenne m'a amené à vous parler de notre politique au sein des Nations Unies, vous me permettrez de vous entretenir brièvement de deux autres questions traitées au cours de la récente session de l'ONU à Lake Success: La question espagnole et celle des prisonniers en URSS.

Par sa résolution du 12 décembre 1946, l'Assemblée Générale des Nations Unies avait prononcé une condamnation du régime franquiste en Espagne et elle avait ordonné en outre deux mesures concrètes, à savoir le rappel des chefs des Missions diplomatiques à Madrid ainsi que l'exclusion de l'Espagne de toutes les institutions spécialisées dépendant des Nations Unies.

Ces deux mesures ont été révoquées par la dernière session de l'Assemblée Générale alors que pour le reste la résolution du 12 décembre 1946 n'a pas été abrogée.

Il serait dangereux, dans les circonstances de l'heure actuelle, de laisser l'Espagne à l'écart de la vie internationale, même si son régime interne n'est pas approuvé par certains gouvernements. Le fait est que des relations internationales sont établies entre bien des Etats dont les régimes sont violemment opposés.

Par ailleurs, les institutions spécialisées ont un caractère technique et essentiellement non-politique et il n'y a aucune utilité à tenir l'Espagne à l'écart de la coopération dans la matière de la santé publique ou des transports internationaux par exemple.

Enfin, les activités de ces institutions sont conçues au bénéfice des peuples plutôt que dans l'avantage des Gouvernements et il n'y a pas de raison valable pour en écarter le peuple espagnol, même s'il vit sous un régime qui est réprouvé par d'autres nations.

Les raisons ci-dessus ont semblé suffisamment convaincantes au Gouvernement luxembourgeois pour justifier un vote positif sur la résolution qui a été adoptée par la grande majorité des pays représentés à l'Assemblée, comprenant notamment nos partenaires de Benelux.

S'il est une question dont la solution tient à cœur au Gouvernement, c'est bien celle du sort de nos compatriotes qui ne sont à ce jour pas encore rentrés de captivité. Ai-je besoin de rappeler à ce sujet que le Gouvernement ne dispose pas de moyens d'action pour franchir la barrière de la souveraineté des Etats qui pourraient détenir nos prisonniers en ce moment; il serait vain d'adresser au Gouvernement des reproches du chef de ces limites imposées à son action.

Le Département des Affaires Etrangères est intervenu et interviendra dans la question du rapatriement de nos prisonniers pour autant qu'il s'agit d'actions à entreprendre par la voie diplomatique. Des efforts ont été faits pendant l'année 1950 tant au moyen de négociations bilatérales qu'au sein de l'Organisation des Nations Unies.

La question des prisonniers de guerre retenus en U. R. S. S. a été soulevée devant les Nations Unies par les délégations des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Australie, qui ont demandé une enquête internationale à ce sujet. L'U. R. S. S. a contesté la nécessité d'examiner le problème en affirmant de nouveau que tous les prisonniers auraient été rapatriés, à l'exception des personnes retenues comme malades ou en tant que criminels de guerre. Le délégué du Luxembourg n'a pas manqué d'attirer, au cours de la discussion, l'attention des Nations Unies sur le problème particulier de nos prisonniers et de faire un appel en faveur de leur recherche et de leur rapatriement.

En conclusion, l'Assemblée a adopté à une grande majorité de votes favorables, parmi lesquels celui du Luxembourg, une résolution invitant tous

les gouvernements à publier et à communiquer au Secrétaire Général des Nations Unies, avant le 30 avril 1951;

Les noms des prisonniers de guerre qu'ils pourraient encore détenir, les raisons pour lesquelles ils sont encore détenus et l'indication des lieux où ils se trouvent;

Les noms des prisonniers décédés alors qu'ils se trouvaient sous leur autorité, avec l'indication, dans chaque cas, de la date et de la cause du décès, ainsi que du lieu et des conditions de l'inhumation.

Cette résolution invite en outre le Secrétaire Général à créer une Commission spéciale composée de trois personnes qualifiées et impartiales, en vue de régler la question des prisonniers de guerre dans un sens purement humanitaire et dans des conditions qui puissent être acceptées par tous les gouvernements intéressés.

Enfin, la résolution prie instamment tous les gouvernements de faire les plus grands efforts pour rechercher les prisonniers de guerre dont l'absence aura été signalée et qui pourraient se trouver sur leurs territoires.

Sur le plan des négociations bilatérales, aucun moyen d'action efficace n'a été négligé par mon Département et par notre Légation à Moscou pour faciliter et activer la recherche et le rapatriement de nos prisonniers de guerre manquants. L'intervention de notre Souveraine auprès du Président de l'Union Soviétique avait reçu un accueil courtois et bienveillant. Depuis, notre Ministre à Moscou a fait des démarches répétées et pressantes auprès du Gouvernement soviétique. J'ai eu moi-même l'occasion, à différentes reprises, de soulever la question au cours de contacts personnels avec de hautes personnalités du monde soviétique. La dernière réponse que notre Légation à Moscou a reçue tout récemment, à la suite d'une nouvelle démarche officielle, exprime l'entière bonne volonté des autorités soviétiques compétentes de procéder à des recherches minutieuses dans tous les cas où des indications tant soit peu précises peuvent leur être fournies sur le lieu de résidence actuelle des prisonniers recherchés ou sur leur dernier lieu de résidence connu en U. R. S. S. Tous les renseignements quelconques que le Département du Rapatriement a pu recueillir à ce sujet ont été invariablement portés à la connaissance des autorités soviétiques par notre Ministre à Moscou qui ne néglige aucune occasion pour rappeler ce malheureux problème à leur attention. Je puis assurer les parents de nos prisonniers de guerre manquants que le Gouvernement comprend leurs angoisses et leurs impatiences et qu'il a fait jusqu'à présent et qu'il continuera à faire à l'avenir tout ce qui est humainement possible pour satisfaire leurs justes revendications.

Le Pacte Atlantique.

L'évolution de la situation internationale a fait passer au premier plan de l'intérêt mondial l'organisation mise sur pied dans le cadre du Traité

de l'Atlantique Nord. Sous la pression des événements, cette organisation est en effet entrée dans la phase des réalisations.

Le Conseil Nord-Atlantique, composé des douze Ministres des Affaires Etrangères et formant l'organe suprême du Traité, s'est réuni en mai 1950 à Londres, en septembre 1950 à New-York et en décembre 1950 à Bruxelles. Au cours de ces réunions, le Conseil a pris des décisions d'importance capitale, dont la plus significative est l'institution, sous un commandement centralisé d'une force unifiée, adéquate pour prévenir l'agression et assurer la défense de l'Europe occidentale. Le grand soldat et le généralissime de la dernière guerre, le Général Eisenhower, a été nommé Commandant suprême des Forces atlantiques en Europe. Il vient de terminer, en cette qualité, sa première tournée d'inspection. Sa première tâche consiste à assurer l'organisation et l'entraînement des unités nationales qui seront placées sous son commandement, afin qu'elles forment une force unifiée efficace, une véritable armée atlantique, stationnée en Europe, et comprenant des divisions américaines à côté des unités formées par tous les autres Etats du Pacte. Le Commandant suprême sera assisté d'un Etat-Major international, composé d'officiers appartenant aux pays participants à la force unifiée.

Nos obligations militaires.

Ce qui s'est passé en Extrême-Orient a servi de leçon aux nations du Pacte Atlantique. La faiblesse militaire est une provocation à l'agression. La puissance militaire efficacement organisée fait au contraire réfléchir l'agresseur éventuel. Pour sauver l'Europe occidentale et pour préserver la paix sur notre continent, il faut donc rétablir au plus vite l'équilibre des forces qui est sévèrement compromis par le formidable appareil militaire mis sur pied par les puissances du Bloc oriental.

Ce n'est pas de gaieté de cœur, mais par nécessité que les nations démocratiques européennes et leurs amis d'Outre-Atlantique procèdent au réarmement et à la mise en commun de leurs forces et de leurs ressources de production. C'est parce qu'elles sont convaincues que la paix ne peut être sauvée qu'à ce prix.

Notre but primordial, a affirmé tout récemment M. Acheson, n'est pas de savoir comment gagner une guerre après qu'elle aura éclaté, mais de savoir comment l'empêcher et comment aider l'Europe à rester libre. Seule la puissance croissante de la collectivité atlantique peut garantir que ce but sera atteint. Cette défense collective, notre pays y a souscrit librement.

J'ai déjà eu l'occasion, à différentes reprises, de citer les dispositions juridiques sur lesquelles reposent nos obligations militaires. Je ne crois cependant pas inutile de citer une fois de plus le texte de l'article 3 du Traité de l'Atlantique Nord, dont la teneur est la suivante :

« Afin d'assurer de façon plus efficace la réalisation des buts du présent Traité, les Parties, agissant individuellement et conjointement, d'une ma-

nière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens et en se prêtant mutuellement assistance, maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée. »

C'est sur la base de cette disposition que le Conseil de l'Atlantique et les autres organes compétents du Traité de l'Atlantique Nord coordonnent les efforts des pays membres et déterminent leurs parts respectives dans la contribution à la défense commune d'une façon appropriée à leur situation et à leur population et proportionnels à l'effort demandé aux autres pays du Traité.

Je crois ne pas me tromper, Messieurs, en disant que personne dans cette enceinte, sauf les communistes, nous critiquera de vouloir honnêtement et loyalement respecter nos engagements. Dans notre pays comme dans les autres pays du Pacte Atlantique, le problème militaire est devenu pour ceux qui ont voté le Pacte un problème technique plutôt qu'un problème politique. Comme l'a écrit le Président du Parti socialiste belge, « la construction d'une défense collective est une obligation impérieuse et urgente que nous devons accepter, en nous réservant seulement d'en discuter les modalités ».

Lors de l'examen du budget militaire, Monsieur Rasquin a déclaré qu'à l'occasion de la discussion de mon Budget il poserait au Ministre des Affaires Etrangères les mêmes questions qu'il avait posées au Ministre de la Défense. Quant à la question de la source de notre obligation d'avoir une armée, je viens d'y répondre. Quant au montant de nos effectifs et quant à leur composition, je n'ai pas qualité pour les discuter. Mais j'ai la confiance et la conviction que les autorités militaires internationales, avec le concours desquelles nos projets militaires ont été établis, ne nous ont rien demandé qui ne soit proportionné à nos ressources. Encore une fois, c'est là un problème purement technique sur lequel les opinions peuvent s'affronter, comme c'est le cas dans cette Chambre et dans la plupart des autres Parlements, mais je ne pense pas que ce soit à l'occasion de l'examen de la politique étrangère du Gouvernement qu'une discussion à ce sujet devrait prendre place.

Une remarque cependant s'impose de ma part, et c'est celle-ci : En votant le Pacte Atlantique, la Chambre a donné son adhésion au principe même du service militaire obligatoire. Ce service existait en effet avant le Pacte. Cela était connu des autres partenaires au Pacte au moment de l'insertion de l'article 3 de la disposition dont je viens de donner lecture que les Gouvernements s'engagent à maintenir et à accroître leur capacité de résistance.

Le médicament, certes, est amer, mais les sacrifices que la coopération atlantique nous impose pour parer à la menace que les événements en Corée ont fait apparaître en un éclair tragique, sont minimes en comparaison de ceux qui nous attendraient si les nations démocratiques ne réussissaient pas à bannir le danger de guerre par le rétablissement de l'équilibre des forces en Europe.

L'Armée Européenne.

La question de la sécurité européenne revêt deux aspects nettement différents, mais qui, à mon avis, sont inséparables. Il s'agit, en effet, non seulement de défendre l'Europe démocratique contre toute agression venant du dehors, mais encore d'éliminer pour l'avenir tout danger de conflit armé entre les nations européennes elles-mêmes.

Les récentes décisions prises par le Conseil Atlantique à Bruxelles répondent à la première de ces préoccupations et permettent de parer aux nécessités immédiates de la défense collective de l'Europe par la mise sur pied et l'organisation des forces atlantiques unifiées.

Le plan français pour l'organisation d'une armée européenne, appelé aussi plan Pleven, d'après le Président du Gouvernement français à l'initiative duquel il est dû, tend à apporter également une solution à la seconde préoccupation. Ce plan, dont la mise en œuvre vient de donner lieu à l'ouverture d'une conférence internationale à Paris, prévoit dans ses grandes lignes la création d'une armée destinée à devenir non seulement un instrument permanent de la sécurité de notre continent, mais également un élément essentiel de l'intégration de l'Europe, ainsi que l'a souligné le Président Schuman dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la Conférence. Un Commissaire européen à la défense, collaborant avec un Conseil des Ministres, sous le contrôle d'une assemblée interparlementaire, toujours d'après le plan français, assurera la mise en condition des contingents fournis par chaque pays et la formation d'unités européennes. Le but final sera de réaliser l'armée européenne unique, instrument purement défensif, dirigé contre aucun Etat et trouvant sa place dans la force atlantique unifiée.

Loin d'être en contradiction avec la conception de l'armée atlantique, celle de l'armée européenne doit en effet la renforcer. Car, en rapprochant les Etats démocratiques européens, en les amenant à répudier toute conception trop étroite de leur souveraineté nationale, l'organisation d'une armée européenne pourra non seulement devenir un facteur important dans le système de la défense atlantique, mais représentera également un progrès considérable dans la voie de l'unification de l'Europe. Une armée vraiment européenne formera un élément puissant de l'armée atlantique, au commandement suprême de laquelle elle devra nécessairement et de toute évidence rester subordonnée.

En acceptant l'invitation du Gouvernement français à la Conférence pour l'organisation de cette armée européenne, nous avons voulu marquer une fois de plus l'intérêt que nous portons à tous les efforts tendant à l'intégration de l'Europe, dans quelque domaine que ce soit: politique, économique ou militaire.

La participation de l'Allemagne à cette conférence ne constitue pas à mon avis une menace pour la sécurité de l'Europe. Elle permet au contraire l'espoir qu'il sera possible, au moyen d'une formule

nouvelle d'intégration européenne, d'écarter le danger de la renaissance du militarisme national allemand et par là même d'éviter à l'avenir les conflits qui ont fait dans le passé le malheur et la ruine de nos pays. Les hésitations que le plan a rencontrées de la part des Gouvernements des pays du Pacte Atlantique, dont la majorité n'assistent aux négociations que comme observateurs, en même temps que le fait que la conférence n'est qu'à son début, me dispensent de m'étendre plus longuement en ce moment sur des débats qui semblent être lents et longs. Je tiendrai, bien entendu, votre Commission des Affaires Etrangères au courant des développements ultérieurs.

A ce propos, je profite de l'occasion pour marquer l'accord du Gouvernement avec la proposition de la Commission de Travail de confier provisoirement à la Commission des Affaires Etrangères l'examen des questions militaires jusqu'au vote de la loi sur l'organisation de la Force Armée.

Le Conseil de l'Europe.

Parlant de cet aspect particulier de l'intégration européenne, j'en viens tout naturellement à vous entretenir de notre politique au sein du Conseil de l'Europe qui lui aussi a son projet d'une armée européenne.

J'ai eu, à différentes reprises, l'occasion de faire à cette tribune une profession de foi européenne. Je n'ai pas besoin, il me semble, de répéter ici que notre attitude vis-à-vis de l'Europe en devenir est positive et que nous sommes convaincus de la nécessité de réaliser l'unification de l'Europe.

Si telle est notre position de principe, nous ne nous cachons pas les difficultés techniques, juridiques et surtout psychologiques qu'il s'agira de vaincre avant d'atteindre le but final. Faire l'Europe, c'est en effet amener les nations européennes à renoncer volontairement à une partie de leur souveraineté nationale. C'est créer l'esprit européen, le sentiment de la solidarité européenne dans tous les domaines. C'est amener les Européens à vouloir l'Europe, non seulement à la rêver. C'est enfin éliminer, une fois pour toutes, les rivalités et les dissensions qui, trop souvent dans le passé, ont conduit l'Europe et le monde au bord de l'abîme. Des entreprises de ce genre ne se font pas en un jour, ni même en plusieurs années. Le Conseil de l'Europe n'a pas encore deux ans. Et pourtant il a déjà sa maison à Strasbourg, son Assemblée consultative fait preuve d'une vitalité étonnante, le Comité des Ministres est animé du meilleur esprit de coopération, bien qu'il ne lui soit pas toujours possible, à cause de la règle de l'unanimité, de donner une suite favorable à toutes les recommandations de l'Assemblée.

Plusieurs tendances se sont manifestées au sein de l'Assemblée consultative et du Conseil des Ministres et deux groupes importants se sont nettement dégagés. Le groupe fédéraliste désire unifier l'Europe sur une base constitutionnelle et réaliser immédiatement une Fédération européenne, com-

portant des organes supranationaux, à pouvoirs limités mais réels. Le groupe fonctionnaliste, par contre, tout en n'excluant pas l'idée d'une Fédération européenne dans un avenir plus lointain, cherche à réaliser des ententes partielles, sur des objets déterminés, dans le cadre du statut du Conseil de l'Europe. Il existe enfin une troisième tendance, représentée surtout par le Gouvernement britannique, qui voudrait voir l'Assemblée confinée exclusivement dans ses fonctions consultatives et qui ne conçoit le Comité des Ministres que comme un organe de coopération dépourvu de toute compétence supranationale.

En présence de ces tendances divergentes, il n'est évidemment pas aisé de réaliser un accord unanime sur la plupart des questions soulevées devant le Comité des Ministres. Il en résulte une certaine stagnation dans les travaux du Conseil, une lenteur et une indécision qui ne peuvent que décevoir les protagonistes de l'idée d'une Europe unifiée ou fédérée.

Est-ce à dire qu'il faut désespérer de réaliser jamais le but final du Conseil de l'Europe? Je suis de ceux qui préfèrent se contenter de progrès lents mais sûrs, plutôt que de mettre en danger même les réalisations partielles, si modestes qu'elles puissent paraître à d'aucuns. Il faut se garder des excès d'impatience.

En ce moment, un Comité de hauts fonctionnaires, institué pour examiner la suite à donner aux recommandations de l'Assemblée consultative notamment celles relatives à la révision du Statut, est sur le point de terminer ses travaux et de présenter son rapport au Comité des Ministres. Je ne voudrais pas anticiper, mais je crois savoir que sur certains points du moins les conclusions de ce rapport seront de nature à donner satisfaction aux revendications de l'Assemblée. J'aurai l'occasion d'y revenir au moment où les articles révisés du Statut seront soumis à l'approbation de la Chambre.

Le même comité d'experts vient d'être chargé de mettre au point des textes conventionnels relatifs au droit de propriété, au droit d'éducation des parents et à la liberté des élections, textes qui doivent, selon le désir exprimé par l'Assemblée consultative, compléter la Convention européenne des droits de l'homme, signée à Rome le 5 novembre 1950. Le texte de cette Convention sera soumis à l'approbation de la Chambre aussitôt que le Protocole additionnel qui doit en faire partie intégrante, aura été signé.

D'autres questions sont actuellement à l'étude, telles que l'institution des brevets européens, la situation des passeports européens, le perfectionnement des relations sociales et culturelles, l'intégration dans le cadre du Conseil de l'Europe de certains organismes intergouvernementaux existants, etc. C'est vous dire, Messieurs, que, malgré les apparences, le Conseil de l'Europe fait preuve de vitalité et que l'idée européenne est en progrès. En tous cas, le Gouvernement luxembourgeois apportera son appui à toutes les saines initiatives qui auront pour objet une politique constructive européenne.

Le Plan Schuman.

Depuis de longs mois se poursuivent à Paris entre les délégations de six pays de l'Europe occidentale une laborieuse et difficile négociation en vue de l'élaboration d'un projet de traité pour la réalisation du Plan Schuman tendant à créer une communauté européenne de l'acier et du charbon.

Nous avons dès le début applaudi à l'idée généreuse qui avait inspiré le Président Schuman à prendre une initiative aussi révolutionnaire dans ses méthodes que dans ses répercussions sur les relations économiques et politiques des peuples d'Europe. Ce faisant, nous sommes restés dans la ligne de cette politique d'intégration européenne à laquelle vous avez à plus d'une reprise donné votre accord réfléchi et qui tend à grouper les peuples d'Europe dans une action commune de collaboration pacifique.

Mais nous nous sommes bien rendu compte aussi, dès le début, que puisque le secteur de notre économie nationale sur lequel le Plan Schuman allait porter — à savoir l'industrie sidérurgique qui domine toute notre économie nationale —, la réalisation de ce plan aurait une influence déterminante sur l'évolution économique et sociale du pays tout entier.

Parmi les six pays représentés à la Conférence de Paris pour le Plan Schuman, notre pays occupe en effet une situation absolument unique et plus vulnérable que celle de tout autre pays. Ayant une production sidérurgique qui classe notre petit pays au septième rang des pays producteurs d'acier, mais ne disposant pratiquement d'aucun marché national intérieur, nous devons écouler sur les marchés extérieurs la presque totalité de notre production. L'importance de notre industrie sidérurgique conditionne d'autre part toute la vie économique et toute la vie sociale de notre pays.

Par une évolution lente, difficile et progressive, un équilibre a pu s'établir depuis sa création dans le cadre de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, entre les industries sidérurgiques des deux pays, équilibre qui permettait aux deux sidérurgies de l'Union Economique d'écouler leurs produits dans des conditions sensiblement égales, un désavantage dans un des éléments du prix de revient, étant plus ou moins compensé par un avantage dans un autre élément de ce prix de revient.

Cet équilibre dans les conditions de production et d'écoulement laborieusement établi tout au long d'une évolution de presque trente ans a eu pour conséquence de nous ouvrir un marché intérieur dans l'Union Economique qui absorbe environ 40% de notre production sidérurgique, tandis que le restant de notre production était presque entièrement écoulé sur des marchés extérieurs dont aucun n'était représenté par un des cinq autres pays du Plan Schuman qui va se former.

Nos préoccupations devaient être d'autant plus grandes que les prix de revient dans les deux grands pays du Plan, l'Allemagne et la France, qui sont

nos voisins immédiats, sont sensiblement inférieurs aux nôtres et à ceux de notre allié économique et que de la sorte nous ne pouvons guère compter avec l'écoulement de nos produits à l'intérieur du Plan Schuman, sur ces grands marchés tant qu'une certaine harmonisation n'a pu s'établir entre les conditions de production des six pays du Plan.

Certes, aucun des six pays n'a abordé les négociations de Paris sans préoccupations techniques majeures, mais pour aucun des cinq autres pays l'incidence générale que pourrait avoir la réalisation du Plan sur l'économie de ces pays ne peut présenter des répercussions aussi générales et aussi graves que pour l'économie nationale et pour l'avenir même de notre pays.

Des questions techniques redoutables se sont donc posées au cours des longues négociations qui se poursuivent depuis bientôt dix mois à Paris et qui nous ont placés à plus d'une reprise devant des décisions difficiles et délicates.

Nous avons tenu à adjoindre dès le début aux délégués officiels du Gouvernement des représentants de toutes les branches intéressées de notre économie nationale, afin que tous les intérêts économiques et sociaux puissent se manifester au cours même des pourparlers et je me suis tenu, pendant les négociations, en contact étroit avec votre Commission des Affaires Etrangères que j'ai tenue au courant de tous les problèmes que la préparation de la convention faisait surgir sans cesse à Paris.

Si la création d'un marché commun entre les six pays pour l'acier et le charbon présuppose une harmonisation progressive des conditions de production et d'écoulement et qu'à cet effet le Plan doit prévoir un ensemble d'interventions techniques, voire politiques et sociales d'importance, il est apparu dès les premières semaines des négociations que l'établissement du marché commun ne pouvait se faire sans une période transitoire qu'on veut limiter à cinq ans et pendant laquelle cette harmonisation indispensable doit pouvoir se préparer.

Chaque pays présentait ses revendications propres tant pour la période transitoire que pour la période postérieure permanente, pendant laquelle le marché commun serait pleinement réalisé. Trop souvent, une solution préparée pour la situation spéciale d'un pays ouvrait un problème nouveau pour la situation d'un autre pays. C'est ainsi que la solution adoptée pour permettre au charbon belge d'entrer dans le marché commun aux mêmes conditions que le charbon allemand permettra à la sidérurgie belge, par l'abaissement des prix du charbon, d'abaisser les prix de vente de ses produits sidérurgiques et par là même elle peut détruire l'équilibre entre les industries sidérurgiques de l'Union Economique et de la sorte avoir une grave répercussion sur la capacité de concurrence de notre industrie sidérurgique sur tous ses marchés d'écoulement.

Mais au delà de cet aspect particulier de l'écoulement de nos produits sidérurgiques résultant des conditions spéciales réalisées dans le cadre de l'Union Economique depuis la création de celle-ci,

le Plan prévoit l'ouverture du marché commun dans des conditions générales qui nous mettent dans la nécessité d'y veiller au maintien de notre capacité de concurrence par l'écoulement de nos produits sur tous les marchés d'exportation.

Tous les aspects que peut ainsi présenter le problème général de l'entrée de l'acier luxembourgeois dans le marché commun ont été longuement discutés à la Conférence et une formule de compromis a été soumise à la Conférence qui obligerait la Haute Autorité du Plan à tenir compte dans la fixation des conditions d'accession de nos produits sidérurgiques au marché commun de l'incidence spéciale de notre industrie sidérurgique sur l'économie générale du pays et des conditions spéciales dans lesquelles l'écoulement de nos produits a pu être réalisé dans le passé, afin de maintenir notre capacité concurrentielle dans la communauté à créer par le Plan Schuman. C'est là une question vitale pour l'avenir immédiat et lointain du pays et nous espérons que la phase finale des négociations de Paris nous donnera, dans cette question, la satisfaction que nous sommes en droit d'y attendre et d'y revendiquer.

Le projet de traité que les délégués et les experts des six pays ont élaboré au cours de ces longs mois de négociation prévoit un système complexe de solutions techniques rendues nécessaires par l'importance des secteurs économiques à organiser et les répercussions que ces solutions auront fatalement non seulement sur l'organisation économique et sociale des pays du Plan, mais sur l'organisation politique même de l'Europe à créer.

Il était tout naturel que, lorsque les six pays qui se trouvent dans des conditions politiques et économiques différentes et souvent divergentes, se préparaient à réaliser une œuvre d'une si vaste envergure, aucun ne pouvait penser à réaliser le maximum et l'optimum de son programme de revendications. Mais si chacun avait le devoir de subordonner ses intérêts particuliers à l'intérêt général de la communauté à créer, chacun avait le droit aussi de demander que ses intérêts vitaux fussent sauvegardés, car le Plan ne peut se réaliser que dans le respect des intérêts légitimes des pays qui en feront partie.

Dans une matière aussi complexe, les solutions techniques envisagées par la Convention ne peuvent certes couvrir toutes les difficultés qui pourront se présenter plus tard. Il fallait donc prévoir, dès la naissance du Plan, des organismes qui auraient les pouvoirs nécessaires pour adapter les solutions envisagées aux réalités de la vie et pour décider des difficultés nouvelles qui se présenteraient au cours du fonctionnement du Plan.

Le Plan Schuman du 9 mai 1950 prenait à cet effet une initiative révolutionnaire: de proposer la création d'un organe exécutif supranational qui aurait les pouvoirs nécessaires pour assurer l'exécution du Plan et qui serait composé de personnalités indépendantes qui ne seraient pas les délégués de leurs gouvernements, mais qui dépendraient uniquement de la communauté à créer et

seraient ainsi non plus les représentants d'intérêts particuliers ou nationaux, mais uniquement les représentants et les défenseurs de l'intérêt général de la communauté à créer. La création d'un tel organe supérieur d'exécution avec les pouvoirs administratifs et réglementaires d'exécution nécessaires ne peut évidemment se faire sans un certain abandon de souveraineté de la part des pays participants. Si, avec les cinq autres pays de la Conférence de Paris, nous avons donné notre adhésion de principe à une telle innovation dans la vie des peuples, nous avons toutefois donné notre approbation aussi à cette autre conclusion que la création d'un tel organe supranational ne pouvait être envisagée que si ses pouvoirs étaient minutieusement délimités et strictement adaptés aux objectifs à atteindre et si d'un autre côté cet organe d'exécution était statutairement et régulièrement soumis au contrôle d'autres organes, dans lesquels tous les gouvernements et tous les pays participants seraient directement représentés.

La partie institutionnelle du projet de traité tend donc à faire droit à ces exigences de contrôle. Les pouvoirs de la Haute Autorité qui sera l'organe d'exécution envisagé seront délimités par le texte même de la Convention. Des organes de contrôle ont d'autre part été créés. L'un, le Conseil des Ministres composé de membres des gouvernements des six pays, collaborera en permanence avec la Haute Autorité et l'aidera dans l'administration de la communauté; son avis sera nécessaire en toute occasion et, dans les questions importantes, la Haute Autorité ne pourra prendre une décision que sur avis conforme du Conseil des Ministres. La Haute Autorité devra d'autre part rendre compte de sa gestion devant une Assemblée commune parlementaire qui se réunira au moins une fois par an et dans laquelle les parlements des six pays participants seront appelés à déléguer directement les membres de leur choix. Si par un vote formel de censure cette Assemblée parlementaire refuse sa confiance à la Haute Autorité, celle-ci devra démissionner. Le contrôle suprême est donc aux mains des représentations nationales. A la Haute Autorité sera en outre adjoint un Comité consultatif permanent, dans lequel seront représentés les producteurs, les consommateurs des produits visés et les ouvriers. Ce Comité consultatif devra être consulté par la Haute Autorité dans toute décision d'intérêt général qu'elle sera appelée à prendre.

Les négociations de Paris sont maintenant très avancées. Si quelques questions d'une importance capitale demandent encore à être tranchées, il se pourrait toutefois que les difficultés de la dernière heure fussent écartées dans les prochains jours et que le texte de la Convention, tel qu'il sort des travaux des délégués et experts, fût soumis à la parachevement des chefs de délégations.

Le texte qui résultera ainsi des négociations de Paris, ne liera pas encore les gouvernements. Une conférence des Ministres se réunira ensuite à Paris pour la mise au point définitive du texte du traité à signer par les plénipotentiaires des six pays. Je souligne que la question si importante de la com-

position des organes de la communauté n'a même pas été discutée à la Conférence de Paris, à raison de l'incidence politique de la question et a été entièrement réservée à la Conférence des Ministres qui se réunira après la clôture des négociations en cours.

Après que le texte du traité aura définitivement pu être arrêté et signé par les plénipotentiaires, le traité sera soumis à la ratification des parlements des six pays.

Je ne manquerai pas de tenir la Chambre et votre Commission des Affaires Etrangères au courant des négociations qui se poursuivent, afin que le parlement puisse prendre sa décision ultime dans une connaissance parfaite des intérêts nationaux qui sont mis en cause dans une affaire si importante dont pourra dépendre le développement de notre économie nationale et le sort futur du pays.

Benelux.

Dans un autre domaine, celui de l'Union Economique avec la Belgique et les Pays-Bas, les travaux préparatoires sont également entrés dans la phase finale et les textes tant du traité d'Union Economique que des protocoles annexes sont prêts pour être soumis à la signature des trois gouvernements. Nous croyons avoir pu sauvegarder, au cours des négociations qui ont accompagné l'élaboration de ces textes, les intérêts essentiels du Grand-Duché, tout en apportant à ces négociations l'esprit de collaboration nécessaire pour leur permettre d'aboutir. Un de nos soucis principaux a pu être éliminé par la protection spéciale que nos partenaires belges et néerlandais ont bien voulu concéder à l'agriculture luxembourgeoise au cours des différentes conversations ministérielles qui ont eu lieu ces derniers temps et notamment celle de La Haye, de décembre 1950. Il faut espérer que le traité pourra être signé dans un bref délai. J'aurai alors, en vous en soumettant le texte et ses annexes, l'occasion de vous en entretenir plus longuement.

Commerce extérieur.

J'aborde maintenant le chapitre de notre commerce extérieur. Il y a un an, j'ai pu esquisser à une tribune les premières mesures prises par les pays participants au Plan Marshall ayant pour but de permettre une libération de plus en plus importante des échanges intraeuropéens. Les efforts faits en ce sens dès la fin de 1949 furent poursuivis pendant l'année 1950 au sein de l'Organisation Européenne de Coopération Economique à Paris. Vous n'ignorez pas qu'au cours des dernières années de nombreux pays européens ont connu des déséquilibres considérables de leur balance des paiements, dépassant souvent de beaucoup leurs réserves d'or. Pour éviter des pertes de substance, certains pays furent obligés de réaliser de force cet équilibre en restreignant leurs importations. Même la conclusion d'accords commerciaux et financiers bilatéraux ne permettait pas de parer à tous les inconvénients de cette situation, puisque le plus sou-

vent cette méthode eut pour conséquence de réduire le commerce bilatéral au niveau des exportations du plus faible de ces partenaires. Il fallait trouver un système permettant les compensations multilatérales entre les pays membres de l'O.E.C.E.

Un accord instituant l'Union Européenne des Paiements a été signé à Paris le 19 septembre 1950 par les pays membres de l'O.E.C.E. L'Union des Paiements rend enfin possible la normalisation des relations financières internationales en rendant les compensations intégralement automatiques et en permettant en même temps l'amortissement des anciennes dettes.

Avec la mise en vigueur de l'Union des Paiements chaque pays membre de l'O.E.C.E. a dû porter de 50 % à 60 % la proportion libérée de son commerce d'importation. Ce pourcentage sera en principe porté à 75 % au cours de février 1951.

Parallèlement à la libération des échanges, la libération des transactions « invisibles » a été décidée par le Conseil de l'O.E.C.E. le 4 mai 1950. Il est à prévoir que cette dernière mesure aura des conséquences heureuses pour notre industrie touristique.

Depuis la suppression graduelle de la plupart des entraves administratives au commerce international, les tarifs douaniers reprennent leur importance comme instrument de politique commerciale. Pour cette raison, le Gouvernement suit de près les négociations tarifaires qui se déroulent actuellement à Torquay dans le cadre de l'Accord Général pour les Tarifs Douaniers et le Commerce. Les pays du Benelux poursuivent dans ces négociations une politique commune en s'efforçant d'éliminer les inégalités dans les tarifs douaniers. Vous n'ignorez pas que les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg ont des tarifs qui sont parmi les plus bas des pays représentés au G.A.T.T. et il est évident qu'en cas d'échec des négociations de Torquay nous devrions examiner ensemble avec nos partenaires économiques, si une révision de nos concessions antérieures ne s'imposait pas. Jusqu'à présent, malheureusement, les résultats acquis à Torquay ne peuvent pas être considérés comme entièrement satisfaisants.

L'évolution générale de notre commerce extérieur a été favorable au cours de l'année 1950. Au début de l'année 1950, nos industries rencontraient encore de sérieuses difficultés lors de la vente de leurs produits sur les marchés étrangers. Cette situation s'est tout à fait renversée pendant la seconde moitié de l'année. Actuellement, le problème qui nous préoccupe le plus est l'approvisionnement de nos industries en matières premières. Le Gouvernement n'a pas manqué de souscrire à toutes les mesures prises sur le plan international dans le but de permettre un approvisionnement normal en matières indispensables à la bonne marche de notre économie. J'aimerais vous donner un bref aperçu de nos relations commerciales avec nos principaux partenaires. Comme je viens de l'indiquer, l'Union Européenne des Paiements condi-

tionne dans une large mesure nos rapports avec les pays du Plan Marshall en permettant de réduire l'importance trop exclusive accordée jusqu'à présent aux conventions commerciales. D'autre part, les mesures de libération adoptées jusqu'à présent seraient nettement encourageantes, si la tension sur le marché international des matières premières, la hausse des prix dans ce domaine et le risque de retour vers des mesures protectionnistes ne jetaient une ombre sur l'avenir.

Si on met à part la Belgique, l'Allemagne a été comme au cours des années précédentes notre principal fournisseur. Malgré les libérations des importations consenties par les autorités de la République Fédérale à l'U.E.B.L., nos exportations vers ce pays n'ont pas encore atteint le niveau d'avant-guerre. Nos exportations vers la France se sont maintenues au niveau de 1949, tandis que nos importations en provenance de ce pays ont augmenté. La libération presque totale des échanges de produits industriels entre les Pays-Bas et l'U.E.B.L. a eu des résultats très heureux pour notre économie. Nos exportations vers la Hollande ont en effet sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente. La Hollande est maintenant notre second client après la Belgique. Le volume de notre commerce avec la Suisse a quelque peu diminué au cours de l'année passée, malgré la liberté presque totale dans laquelle ont pu se dérouler les transactions entre l'U.E.B.L. et ce pays. Bien que dès la signature de l'Union Européenne des Paiements la Grande-Bretagne et avec elle les pays de la zone sterling aient levé toutes les pratiques discriminatoires vis-à-vis de l'U.E.B.L., nos échanges avec l'Angleterre sont loin d'avoir atteint le volume de ceux de l'année 1949. Si nos exportations vers les pays scandinaves se sont maintenues au niveau de l'année précédente, nos ventes à l'Espagne et au Portugal ont légèrement augmenté. Nos relations commerciales avec l'U.R.S.S. sont régies par l'accord commercial qui a été signé le 15 novembre à Bruxelles. L'évolution de nos échanges avec l'Amérique du Nord a été très favorable au cours de la dernière année. Nos exportations vers les Etats-Unis ont en effet augmenté dans des proportions considérables. Comme au cours des années précédentes nos industriels ont réussi à maintenir leur position sur les marchés de l'Amérique du Sud.

Le Plan Marshall.

Je vous parlerai encore brièvement du Plan Marshall. Pour la troisième année du Plan Marshall, c'est-à-dire pour la période du 1^{er} juillet 1950 au 30 juin 1951, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise doit recevoir un montant de 88,10 millions de dollars composé pour moitié d'aide directe et pour moitié d'aide conditionnelle. L'aide directe de 44,05 millions de dollars sera partagée entre la Belgique et le Luxembourg. Des négociations sont en cours pour déterminer la quote-part de cette aide revenant au Luxembourg.

Si, au cours des deux premières années du Plan Marshall, la répartition de l'aide américaine

entre les pays bénéficiaires peut être considérée comme la tâche essentielle de l'Organisation Européenne de Coopération Economique à Paris et, à plus juste titre encore, comme celle qui a contribué le plus au relèvement économique de l'Europe, la réalisation de la coopération économique entre les pays membres est passée au premier plan au cours de la troisième année. J'ai déjà eu l'occasion de vous parler des principales réalisations de l'Organisation dans ce domaine au cours de l'année 1950, c'est-à-dire de la libération des échanges et de la mise en vigueur de l'Union Européenne de Paiements. Qu'il me soit permis de dire encore un mot des autres réalisations ou projets, pour autant que ceux-ci intéressent directement notre pays.

Au cours de l'été 1950, l'Organisation Européenne de Coopération Economique a fait un sérieux effort pour faire un pas en avant dans la voie de coopération économique européenne que les pays membres se sont assignés comme but final par la signature de la Convention du 16 avril 1948. C'est à ce moment que des plans d'intégration économique de l'Europe ont été présentés à l'Organisation par les délégations des Pays-Bas (Plan Stikker), de l'Italie (Plan Pella) et de la France (Plan Pêche). Comme ces plans visent à l'établissement d'un marché unique en Europe, l'Organisation a demandé à différents de ses Comités techniques de procéder à des études par secteurs d'activité industrielle, afin de déterminer les mesures concrètes indispensables à la réalisation de l'intégration économique de l'Europe.

C'est ainsi que dans le secteur de l'Electricité les pays membres ont résolu de mettre en commun les ressources en énergie électrique de l'Europe par la création d'une Union pour la Coordination de la Production et du Transport de l'Electricité qui devait être constituée au cours de ce mois. D'un autre côté, le Gouvernement français a l'intention de présenter sous peu à l'Organisation un mémorandum relatif à une politique agricole européenne commune, afin de réaliser progressivement un marché commun pour les produits agricoles essentiels. Des études du même genre sont du reste déjà entreprises actuellement par les groupes d'experts sur les fruits et légumes, les produits laitiers, les œufs et la viande de porc.

Les événements de Corée et la hausse et la raréfaction de certaines matières premières qui s'en sont suivies ont amené le Conseil de l'Organisation Européenne de Coopération Economique à reconnaître que la responsabilité de prendre dans ce domaine l'initiative de mesures de coopération internationale incombe à l'Organisation. C'est ainsi que les Comités techniques de l'Organisation ont été

chargés immédiatement d'entreprendre une étude sur l'approvisionnement de certaines matières premières-clés. L'étude du bilan de la situation actuelle a conduit l'Organisation à faire des recommandations au sujet des mesures à prendre pour parer à la pénurie de ces matières premières. Ces recommandations comportent, entre autres, l'organisation éventuelle de systèmes de distribution équitable dans l'intérêt commun et, dans certains cas, la convocation de conférences internationales groupant les principaux producteurs et consommateurs d'une matière première déterminée.

Sur l'invitation de l'Economic Cooperation Administration à Washington, une délégation de l'Organisation a discuté au mois de décembre 1950 avec les autorités compétentes des Etats-Unis de tous les facteurs affectant les possibilités d'approvisionnement en matières premières. Comme depuis lors, un organisme de répartition des matières premières a été constitué à Washington, avec le concours des gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, l'Organisation Européenne de Coopération Economique étudie actuellement les rapports à établir entre ce nouvel organisme et l'Organisation.

En ce qui concerne les matières premières européennes qui nous intéressent plus particulièrement, un projet de résolution du Conseil de l'Organisation sur la distribution du charbon est en préparation. Cette résolution prévoit que le Comité du Charbon est chargé de procéder périodiquement à une distribution équitable du coke métallurgique, des fines à coke et, le cas échéant, des autres qualités de charbon rares entre les pays membres. D'un autre côté, le Comité de la Sidérurgie poursuit activement l'examen du problème de l'utilisation et de la consommation de la ferraille et du coke, de sorte que nos intérêts sont également défendus dans ce secteur. Les travaux des autres Comités techniques relatifs à la pénurie des matières premières présentent moins d'intérêt pour notre pays.

Notre politique en face des problèmes angoissants de l'heure est faite de modestie — conscients que nous sommes de notre faiblesse — de fidélité à nos amitiés et à nos engagements.

Elle est inspirée et dominée par la profonde aspiration à la paix de notre peuple.

De larges, et nous voulons bien le croire, de loyales conversations, qui ont toute notre sympathie, s'ouvriront prochainement entre les blocs antagonistes. Puissent-elles aboutir à l'affermissement de la sécurité du monde et à l'éloignement des dangers qui le menacent.

Le Général Dwight D. Eisenhower, Commandant en Chef de l'Armée défensive du Pacte de l'Atlantique Nord, à Luxembourg

Sur son périple à travers les pays membres du Pacte de l'Atlantique Nord où une mission d'information devait conduire le Commandant suprême de l'Armée défensive du Pacte de l'Atlantique Nord, le Général Dwight D. Eisenhower arriva à Luxembourg le 19 janvier 1951.

Son escale au Grand-Duché constitua la 9^e étape de son voyage en Europe occidentale.

Vers midi, le « Constellation » du Général, venant de Rome, atterrit à l'aérodrome de Luxembourg-Findel. Le Général était accompagné du Lieutenant-Général Alfred Gruenther, Chef d'Etat-Major de l'Armée défensive de l'Atlantique Nord, de Mr. Douglas MacArthur, délégué de l'U. S.-State Department, et du Colonel Biddle.

A sa descente d'avion, le Général fut salué par S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de la Force Armée, par S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, par S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des U. S. A. à Luxembourg, et par le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise. Un détachement de la P.M. rendit les honneurs.

Le Général Eisenhower reçut, dès son arrivée, les représentants de la presse qui lui furent présentés par S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Voici le texte de la déclaration que le Général fit à la presse :

« Gentlemen, I have only a very few words to say this moment. I have just been given a very difficult task and I am going around through the different headquarters to determine whether the basic principles on which we hope to operate are agreed upon among all of us, so that there may be no misunderstanding. Those basic principles, as I see them to be, are nearly these: that the free world intends by banding itself together and

gaining the strength that comes from unity to defend the culture, the freedoms, the rights, the liberties they have developed over the centuries and expect to maintain for the coming centuries. I have no specific questions to ask, no specific ideas to express others than those generalities and repeat again and again that this is an organisation for peace and not to wage war.

On a personal side you can imagine how very wonderful it is for me to return to Luxembourg. You recall that one of the principal American headquarters was General Bradley's headquarters who was in Luxembourg for a long time. I believe I am to go to the same hotel where his headquarters was situated. So I expect to meet many old acquaintances and friends in the city and expect to have a very fine time while I am here. This is particularly true because your minister from America is a very old and dear friend of myself and of my family. »

Le Général Eisenhower se rendit ensuite à l'Hôtel Alfa où il résida durant son séjour à Luxembourg.

Dans le courant de l'après-midi du vendredi, 19 janvier, le Général eut des entretiens avec S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et avec S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères.

A 18 heures, le Commandant suprême de l'Armée défensive du Pacte de l'Atlantique Nord fut reçu en audience au Palais grand-ducal par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. Dans le courant de la soirée, il fut l'hôte de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des U. S. A. à Luxembourg.

Le samedi matin, vers 9 heures, le Général Dwight D. Eisenhower quitta Luxembourg pour se rendre à Francfort.

Radio-Luxembourg a inauguré ses émissions sur ondes moyennes

Radio-Luxembourg dispose maintenant de quatre longueurs d'ondes, à savoir: ondes courtes: 19,54 m. (15.350 kc.) et 49,26 m. (6.090 kc.); ondes moyennes: 208 m. (1.439 kc.); ondes longues: 1293 m. (232 kc.). Jusqu'à présent, les émissions de Radio-Luxembourg sur ondes longues (1293 m.) avaient valu au poste un prestige toujours croissant; en effet, des statistiques établies ont permis de constater que 34 % des auditeurs de la radio en France étaient de fidèles auditeurs de Radio-Luxembourg. Ce pourcentage élevé d'auditeurs plaça le poste à la première place de toutes les antennes écoutées en France.

Le nouveau dispositif émetteur sur ondes moyennes va permettre à la Compagnie de soigner encore davantage ses émissions destinées au Grand-Duché de Luxembourg proprement dit et d'intercaler encore des émissions qui viseront plus spécialement les auditeurs des pays de langues flamande et néerlandaise.

Pour inaugurer le nouveau poste émetteur sur ondes moyennes, la Compagnie avait organisé une cérémonie dans les locaux du poste central de Junglinster le 25 janvier 1951. A cette cérémonie assistèrent entre autres S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. François Simon, Ministre des Affaires Economiques, les membres du Corps Diplomatique, M. Léon Schaus, Commissaire du Gouvernement auprès de Radio-Luxembourg, M. le Député Fernand Loesch, Président de l'Office National de Tourisme, les membres du Conseil d'Administration de Radio-Luxembourg, M. Emile Raus, Directeur de l'Administration des P.T.T., et M. Joseph Petit, Chef du Service Information et Presse du Gouvernement.

Vers 11 heures, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg furent reçus et salués par le Directeur Général, M. René-Louis Peulvey, tandis que le grand orchestre de la station, sous la direction de M. Henri Pensis, exécuta le « Wilhelmus ».

M. Peulvey prit la parole pour adresser une allocution de bienvenue à Leurs Altesses Royales:

« Altesses Royales,

Notre vénéré Président, Monsieur Emile Reuter, devrait être à ma place pour Vous accueillir, mais comme il l'a dit lui-même, une sorte de maladie judiciaire l'oblige actuellement à rester à Luxembourg; il s'en est excusé et m'a prié de Vous trans-

mettre tous ses regrets et toutes ses excuses. Je dois donc au nom de mon Conseil et de toute la Compagnie Luxembourgeoise de Radiodiffusion remercier Vos Altesses Royales d'avoir bien voulu honorer de Leur haute présence cette cérémonie toujours un peu émouvante de la naissance d'un nouveau poste. Radio-Luxembourg courait déjà l'éther à grandes enjambées sur des ondes longues. Maintenant, avec notre nouveau poste, il le parcourra sur des ondes plus courtes, de 200 mètres environ; cela nous permettra de toucher de nouveaux auditeurs dans de nouvelles langues et cela nous permettra aussi, ce qui nous est extrêmement à cœur, d'enrichir nos émissions en langue luxembourgeoise et de faire des émissions toutes nouvelles de culture, des émissions scolaires pour les jeunes de notre pays.

Dans quelque temps encore, je pense que nous pourrons Vous annoncer la mise en route d'une nouvelle gamme d'ondes qui seront des ondes courtes, si bien que Radio-Luxembourg, que le pays de Luxembourg, aura dans l'éther trois gammes d'ondes importantes: les ondes longues, les ondes moyennes et les ondes courtes et qu'avec les ondes courtes nous pourrons rayonner tout autour de la terre et aller toucher ces dizaines de milliers de Luxembourgeois qui sont au delà des mers et qui attendent avec impatience d'entendre la parole et la langue luxembourgeoise et dont nous renforcerons l'unité, unité déjà très profonde dans la vénération et le dévouement qu'ils ont pour Vos Altesses Royales.

Si Vous le voulez bien, nous pouvons procéder dès maintenant à la mise en route de ce poste... Si Votre Altesse Royale voulait bien nous faire l'honneur d'appuyer sur le petit bouton de départ qui mettra le poste en route, nous entendrons alors aussitôt, je l'espère du moins, nos ondes moyennes s'envoler et faire entendre la musique que nous leur aurons confiée. »

Après le discours de M. Peulvey, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse pressa sur le bouton de commande qui devait actionner le dispositif émetteur du nouveau poste de Radio-Luxembourg. Ensuite, Leurs Altesses Royales et les invités d'honneur visitèrent les installations du nouveau poste sous la conduite de M. le Directeur Général R.-L. Peulvey et des ingénieurs, MM. Felten, Scholtes et Schmit.

Exposition itinérante d'Art luxembourgeois contemporain

Une exposition d'art luxembourgeois contemporain, qui doit circuler en Belgique et aux Pays-Bas, a été inaugurée le 23 décembre 1950 au Cercle Royal Artistique et Littéraire de Gand. Organisée dans le cadre des accords culturels belgo-luxembourgeois et hollando-luxembourgeois, elle comporte des peintures et dessins de Jean-Pierre Beckius, Roger Bertemes, Michel Breithoff, Berthe Brincour, Will Dahlem, Henri Dillenbourg, Solange Fregnac, Thérèse Fregnac, François Gillen, Edmond Gørgen, Ben Heyart, Mett Hoffmann, Jean-Pierre Junius, Will Kessler, Coryse Kieffer, Frantz Kinnen, Emile Kirscht, Joseph Kutter, Germaine Maas, Josy Meyers, Irène Nadler, Gaston Picard, Hary Poos, Joseph Probst, Roger Steffen, Alfred Steinmetzer, Michel Stoffel, Jean-Pierre Thilmany, Lily Uden, Alexis Wagner, Edouard-Marie Weber, Robert Weimerskirch, Gisèle Wildschutz, Ernest Wurth. Une tapisserie de Lotty Breck, des vitraux de François Gillen, Frantz Kinnen, Emile et Joseph Probst et Gustave Zanter, des sculptures d'Albert Hames, Auguste Trémont et Lucien Wercollier complètent l'ensemble qui ne comprend pas moins de 87 pièces différentes.

L'inauguration à Gand eut lieu en présence de M. Emile Langui, représentant le Ministre de l'Instruction Publique de Belgique, M. Verhelst, Echevin des Beaux-Arts de la Ville de Gand, M. Braun, Président du Cercle Royal Artistique et Littéraire de Gand, S. Exc. M. Robert Als, Ministre de Luxembourg en Belgique, M. Mathias Thinnès, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, représentant M. le Ministre Frieden, M. le Comte d'Ansembourg, M. Steinmetz, Secrétaire de Légation à Bruxelles, M. Joseph-Emile Muller, Attaché au Musée, chargé de l'organisation de l'exposition, et d'un nombre important d'artistes et d'amateurs d'art belges et luxembourgeois.

Des discours furent prononcés par M. Langui et par M. Thinnès. M. Langui rappela les expositions d'art belge organisées récemment à Luxembourg (Laethem-Saint-Martin — Quarante chefs-d'œuvre du Musée de Gand — Artistes wallons contemporains), souligna l'intérêt qu'avait suscité auprès du public belge l'exposition Kutter réalisée en 1946 à Bruxelles et souhaita que des leçons fructueuses soient tirées de ces échanges et de ces confrontations. M. Thinnès, après avoir dit sa joie, et celle de ses compatriotes, de voir présenter un ensemble d'œuvres d'art luxembourgeoises à Gand où tout témoigne d'une tradition artistique si prestigieuse, dégagea le sens de cette exposition qui, composée dans un esprit très large et de façon très éclectique, reflète la situation présente des Arts plastiques au Luxembourg en montrant côte à côte les tentatives et les réalisations.

Ouverte à Gand jusqu'au 7 janvier 1951, l'exposition fut présentée ensuite à Hasselt, dans la salle « Onder de Toren », où elle a pu être visitée du 13 au 26 janvier. Le 10 février, elle fut inaugurée à Namur, dans la salle de la Bourse de Commerce, en présence de S. Exc. M. Rob. Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, de S. Exc. Mgr. Charrue, Evêque de Namur, et de MM. Gruslin, Gouverneur de la Province, Steinmetz, Secrétaire de Légation à la Légation de Luxembourg à Bruxelles, et Attout, Consul de Luxembourg à Namur. Les discours d'inauguration furent prononcés par M. Lucien Christophe, Directeur Général des Beaux-Arts de Belgique, et par S. Exc. M. le Ministre Robert Als. L'exposition resta ouverte jusqu'au 20 février.

La Hollande l'accueillera dans l'Hôtel de Ville de Heerlen du 3 au 19 mars et dans la Galerie « Huis van Loog » à Haarlem du 24 mars au 16 avril 1951.

LES PROJETS NATIONAUX LUXEMBOURGEOIS

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
SERVICE AÉRONAUTIQUE

L'AÉROPORT DE LUXEMBOURG

1. Historique

L'aviation fit ses débuts au Grand-Duché en 1909, lorsqu'une trentaine d'amateurs des sports de l'air se réunit à Luxembourg pour fonder l'Aéro-Club Luxembourgeois. Sous les auspices de cette association, un champ d'aviation fut aménagé à Mondorf-les-Bains et le premier meeting y fut organisé en 1910. Depuis cette date et sauf les interruptions dues aux deux guerres mondiales, l'aviation de sport et de tourisme ne cessa de se développer dans le pays. L'intérêt voué par la population luxembourgeoise aux choses de l'air se manifesta notamment au grand meeting de 1928, que l'Aéro-Club organisa à Steinsel et qui réunit plus de vingt mille spectateurs. En 1937, un aérodrome pour avions de sport et de tourisme, qui existe encore actuellement, fut construit à Esch-s.-Alzette. Le Gouvernement luxembourgeois, de son côté, se mit à porter un intérêt toujours croissant à la navigation aérienne et se fit autoriser par la loi du 19 mars 1937 à construire un aéroport à Sandweiler, au lieu dit « Findel », à 6 km du centre de la Ville de Luxembourg. Toutefois, la construction de cet aéroport fut empêchée par la deuxième guerre mondiale et ne put être commencée qu'en 1946. Depuis lors, son développement a été activement poursuivi. Une loi du 22 juin 1949 en organisa les services et y créa notamment un service des télécommunications et un service météorologique.

2. Etat actuel

L'aéroport de Luxembourg est situé à 5 km seulement à l'est de la ville de Luxembourg et y est relié par de bonnes routes, faciles et rapides. Construit sur un plateau à une altitude de 377 m, il est extrêmement bien dégagé (Annexe 1). Son développement se fait d'après un plan général, arrêté par le Ministre des Transports et permettant l'agrandissement de ses installations au fur et à mesure de l'évolution du trafic aérien (Annexe 2). Les facilités techniques et autres existant à l'aéroport de Luxembourg, ainsi que les procédures d'approche actuelles, résultent des Annexes 3 à 5. La construction des pistes est très facilitée par la nature rocheuse du terrain (Annexe 6). Les Annexes 7 et 8 indiquent les pentes de la piste principale existante (2000 × 60 m) et de la piste secondaire en construction (1600 × 50 m).

Le Service des Télécommunications de l'aéroport de Luxembourg, qui opère conformément aux procédures établies par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, se subdivise comme suit:

1° Le service fixe des télécommunications aéronautiques, qui assure une liaison bilatérale par téléscripteur entre Luxembourg et le Centre de Contrôle régional à Bruxelles et au delà avec tous les aéroports internationaux et intercontinentaux. La statistique ci-dessous démontre l'importance de ce circuit.

NOTE. — Le présent exposé a uniquement pour objet de donner une idée générale de l'aéroport de Luxembourg et de la notion de rentabilité des aéroports si différente de celle des entreprises industrielles proprement dites.

Trafic Télétype
(Du 1^{er} juin au 31 décembre 1950)

Mois	Réception		Transmission	
	Nombre de messages	Nombre de mots	Nombre de messages	Nombre de mots
Juin	787	15.930	170	1.985
Juillet	773	15.139	167	2.597
Août	902	17.796	279	4.781
Septembre	1.452	26.784	338	5.033
Octobre	982	25.950	190	2.185
Novembre	1.402	33.873	169	2.114
Décembre	1.839	38.498	125	1.446
Total:	8.137	173.970	1.438	20.114

2^o Le Service mobile radio-aéronautique, qui assure l'échange des communications par radio entre la Tour de Contrôle et les aéronefs, en vue de régler la circulation aérienne dans les zones d'aérodrome et d'approche. Ce service dispose d'un centre d'émission travaillant actuellement sur trois fréquences radio.

3^o Le Service de radio-navigation aéronautique, qui a pour but de guider les aéronefs dans des conditions atmosphériques défavorables. (Voir Annexes 3 à 5.)

Le Service Météorologique de l'aéroport de Luxembourg a été créé en exécution de la Convention de Chicago relative à l'Aviation Civile Internationale du 7 décembre 1944.

Le type de la station est celui d'un poste d'observation principal. Son mode de travail est conforme aux pratiques et procédures pour la protection météorologique de l'aéronautique internationale, élaborées par la Division Météorologique de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et de la Commission Aéronautique de l'Organisation Météorologique Internationale (OMI).

La station, quoique autonome, est cependant intégrée dans le réseau météorologique belge dont le centre principal se trouve à Melsbroek. C'est de là qu'elle reçoit les prévisions de base et les directives générales.

Le tableau ci-dessous fournit des indications sur le nombre des journées QGO entières à l'aéroport de Luxembourg pour les années 1946 à 1950.

Nombre de journées QGO entières

Mois	Année				
	1946	1947	1948	1949	1950
Janvier	3	2	4	7	4
Février	2	3	0	3	2
Mars	1	4	0	0	0
Avril	0	0	0	0	1
Mai	0	0	0	0	0
Juin	0	0	0	0	0
Juillet	0	0	0	0	0
Août	0	0	0	0	0
Septembre	0	1	2	0	1
Octobre	0	0	0	0	0
Novembre	2	3	5	1	2
Décembre	2	3	1	8	3
Total:	10 ou 2,8%	16 = 4,4%	12 = 3,2%	19 = 5,2%	13 = 3,3%

REMARQUES

Heures d'ouverture de l'aéroport: Du 1^{er} novembre au 15 février de 0700 T.U. au coucher du soleil et du 16 février au 31 octobre de 0600 T.U. au coucher du soleil.

QGO: Visibilité horizontale inférieure à 800 m resp. plafond inférieur à 100 m.

L'Annexe 9 fournit des renseignements sur la direction des vents par rapport aux pistes.

3. Développement futur

Pour l'année 1951 sont prévus l'achèvement de la piste secondaire et du hangar pour grands avions (70 m x 45 m), la construction d'un petit hangar pour avions de tourisme (30 m x 30 m), l'achèvement des pistes de circulation de la piste principale, l'aménagement d'une nouvelle piste gazonnée, l'installation de l'équipement lumineux d'après le système Calvert, la construction d'un poste-incendie et la déviation de la route de Sandweiler. Le prolongement de la piste principale à 2200 m est prévu pour 1952.

L'emplacement nécessaire à la construction d'autres hangars ainsi qu'à l'agrandissement de l'aérogare et de l'entrepôt douanier a été réservé. Un raccordement ferroviaire de l'aéroport au réseau CFL est possible.

4. Evolution du trafic aérien

Les tableaux ci-dessous fournissent des indications sur l'évolution du trafic aérien à l'aéroport de Luxembourg. Ils dénotent surtout un accroissement prononcé du trafic des avions de transport.

STATISTIQUE GENERALE

A. — Nombre d'atterrissages par catégorie

Catégories	Avions légers (Sport, Tourisme etc.)		Avions de transport (Compagnies de navigation aérienne, gouvernements étrangers etc.)			
	0-2 t	2-5 t	5-15 t	15-30 t	30-50 t	Total
Année						
1946	418	25	73	—	—	98
1947	1476	28	606	—	—	634
1948	1394	60	298	—	—	358
1949	1795	99	55	41	47	242
1950	1328	169	99	64	141	473

B. — Passagers

Année	Arrivée	Départ
1946	739	718
1947	2262	2203
1948	1043	1147
1949	599	524
1950	3154	3374

C. — Fret (en kg)

Année	Arrivée	Départ	Transit
1946	817	53	—
1947	17411	3991	18603
1948	41740	24967	543
1949	117308	5033	153790
1950	14839	3202	418270

D. — Carburant (en litres)

Année	Transit		Consommation locale
	Essence	Huile	Essence
1949	252962	3387	15190
1950	567398	6929	15000

Nombre d'Atterrissages par Types et Catégories

Année 1949

2-5 t		5-15 t		15-30 t		30-50 t	
Avro Anson	3	Dakota DC-3	53	Boeing B-17	1	Skymaster DC-4	47
Consul AS 65	5	Junckers JU-52	2	Bristol 170	1		
Dove D. H. 104	4			Curtiss C-46	39		
Lockheed C-60	1						
Miles Aerovan	4						
Miles Gemini	1						
Oxford	2						
Rapide D. H. 89 A	66						
Spitfire	13						

Année 1950

2-5 t		5-15 t		15-30 t		30-50 t	
Consul AS 65	4	B-26	8	Bristol 170	2	Skymaster DC-4	141
Dove D. H. 104	3	Dakota DC-3	91	Curtiss C-46	59		
Harward B 78	1			Fairchild C-82	3		
Harward B 83	1						
Lockheed 12 A	2						
Miles Aerovan	2						
Miles Gemini	2						
Oxford	1						
Persival Q 6	1						
Rapide D. H. 89 A	7						
Spitfire	7						
Thunderbolt F-47	137						

5. — Rentabilité

Le tableau ci-dessous fournit des détails sur les investissements effectués ou prévus à l'aéroport de Luxembourg pour les années d'avant-guerre et jusqu'en 1952.

Investissements (en millions de fr. lux.)

Année	Terrain	Bâtiments	Hangars	Total
avant 1940	2,5	—	—	2,5
1940/45	—	—	—	—
1946	0,4	—	—	0,4
1947	3,2	1,5	—	4,7
1948	3,3	0,5	2,0	5,8
1949	9,5	0,5	6,0	16,0
1950	26,5	0,5	13,0	40,0
1951 (Budget)	44,0	—	2,5	46,5
1952 (Prévisions)	30,0	2,0	—	32,0
Total: . .	119,4	5,0	23,5	147,9

Nous admettons comme dépense pour l'aménagement complet de l'aéroport la somme de 150 millions, qui correspond à deux pistes de 2200 m resp. 1600 m, un grand hangar, un petit hangar et des installations radio-électriques, météorologiques et lumineuses complètes.

Le gros des recettes d'un aéroport provient des taxes d'atterrissage. Or, la question la plus importante qui se pose dans leur détermination, est celle de savoir s'il y a lieu de tenir compte et des charges financières (intérêts et amortissements), et des frais d'exploitation et d'entretien de l'aéroport. Généralement, on admet que les charges financières doivent être écartées dans le calcul de ces taxes pour les motifs suivants:

1° On considère que les aéroports présentent une valeur publique substantielle pour des raisons commerciales, touristiques, militaires et de prestige et que, par conséquent, 50 à 100 % des charges financières, suivant le cas, ne doivent pas intervenir dans la détermination des taxes d'atterrissage.

2° Il est impossible d'assurer une rentabilité à n'importe quel aéroport, si l'on ne renonce pas aux charges financières dans le calcul de cette rentabilité.

L'étude la plus complète à ce sujet, faite à ce jour, est celle de la « Harvard Business School ».

Les conclusions auxquelles cette étude aboutit sont les suivantes:

1° Il faut estimer pour chaque aéroport les frais occasionnés par l'aire d'atterrissage avec tous

ses services connexes pour l'année à venir où l'aéroport est présumé être utilisé à sa pleine capacité.

2° De ce chiffre, il y a lieu de déduire la contribution de l'Etat aux finances de l'aéroport. Cette contribution représente un investissement national correspondant à la valeur commerciale, touristique, militaire et de prestige de l'aéroport et en partie un subside à une industrie jeune et nouvelle.

3° Ensuite, il y a lieu d'estimer les revenus nets des concessions, de l'aviation privée et de toutes les activités autres que le transport aérien commercial et de les déduire du résultat de l'opération sub 2.

4° Le reste est à répartir entre les exploitants du transport aérien commercial suivant le nombre des atterrissages effectués et conformément à une échelle des poids, éventuellement avec un rabais sur un nombre élevé d'atterrissages.

5° Ces taxes sont à introduire immédiatement et ne doivent pas être changées avant le développement complet de l'aéroport et du trafic aérien.

L'étude estime le taux moyen minimum des taxes d'atterrissage à 10 dollars. Il ne faut, cependant, pas oublier qu'elle ne tient compte que des aéroports américains et que, par conséquent, la méthode y développée ne peut être simplement transposée aux aéroports européens, où la densité du trafic est beaucoup moindre.

Nous estimons, sur la base de l'expérience acquise, les frais d'exploitation et d'entretien de notre aéroport, au moment où il sera complètement développé, à 3 000 000 fr. Comme le Grand-Duché ne dispose que d'un seul aéroport, il semble juste d'admettre que les charges financières doivent être écartées en entier du calcul des taxes d'atterrissage pour les motifs exprimés plus haut.

Il faut ajouter, en outre, que le montant des taxes et par conséquent l'équilibre financier des aéroports dépend encore d'autres facteurs, notamment de la politique que les Gouvernements entendent poursuivre à l'égard du trafic aérien et des compagnies nationales.

Si nous admettons, en tenant compte des considérations ci-dessus, une taxe d'atterrissage moyenne de 1000 fr, il nous faudra à l'aéroport un trafic annuel de 3000 avions de transport — un peu moins de 10 avions par jour — pour couvrir nos frais d'exploitation et d'entretien. Nous estimons qu'en raison du développement qu'ont pris les transports aériens depuis la guerre dans le monde en général et en particulier chez nous, ce chiffre n'a rien de chimérique ni d'exagéré.

PIERRE HAMER

Attaché au Ministère des Transports

Nouvelles diverses

Le 26 février 1951, sous les auspices de l'Union Royale Belge, le Comte Henri Carton de Wiart, Ministre d'Etat, Président du Conseil Supérieur de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise, Membre de l'Académie Royale de Belgique, fit au Casino une conférence sur le sujet « Marguerite d'Autriche, notre Souveraine commune ». LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et la Princesse Marie-Adélaïde honorèrent la manifestation de Leur présence. Y assistèrent les représentants du Corps Diplomatique, LL. EE. MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, MM. les Ministres Pierre Frieden et Eugène Schaus et S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg.

*

Dans le cadre de la Semaine de l'Europe qui a eu lieu, du 18 au 25 février 1951, au Centre Universitaire Européen de Nancy, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale du Luxembourg, a fait, le 22 février, une conférence sur le sujet « L'Unité spirituelle de l'Europe future ».

*

Les Jeunesses Européennes Fédéralistes ayant décidé l'organisation de manifestations de jeunes dans les principales villes de l'Europe occidentale, en vue d'attirer l'attention publique sur la Conférence internationale de Paris du 18 au 24 février qui doit préparer un projet de traité international établissant les modalités pour la réunion d'une Assemblée fédérale constituante européenne, les Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises organisèrent le 24 février 1951 un défilé à travers les rues de la capitale, suivi d'un rassemblement devant la Chambre des Députés. MM. Gustave Graas, Président des Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises, Metreaux, Délégué de la France, Fernand Georges, Vice-Président des Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises, et Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés et Président du Conseil National Luxembourgeois du Mouvement Européen, y prononcèrent des allocutions en faveur de l'unification européenne. A la même occasion fut adressée une pétition à la Chambre des Députés. A midi 20, un discours, fait par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, avait été diffusé sur les antennes de Radio-Luxembourg.

*

Le « Kamina » ayant à bord le bataillon belgo-luxembourgeois des volontaires pour la Corée, est arrivé dans le port du Fusan, situé dans la Corée du sud-est, le 31 janvier 1951.

*

Le 7 février 1951 ont été prononcés à Luxembourg les jugements dans les procès de criminels de guerre qui ont duré près d'un an et dans lesquels étaient incriminées 25 personnes dont 14 étaient présentes. Ont été condamnés à mort six criminels de guerre, dont quatre par contumace. Sept accusés ont été acquittés. Les autres inculpés ont été condamnés à des peines de prison allant de trois à vingt ans et à des amendes.

*

Au mois de janvier 1951, l'Association des Journalistes Luxembourgeois a tenu son assemblée générale ordinaire, au cours de laquelle le Comité a été renouvelé partiellement. Le poste de vice-président, M. Albert Hœfler, décédé, étant vacant, le Comité actuel se compose comme suit: M. Robert Thill, Président; M. Prosper Schroeder, Vice-Président; M. Benn Stoops, Secrétaire.

*

Suivant des statistiques publiées par l'Institut de Statistiques belgo-luxembourgeois, les exportations belgo-luxembourgeoises aux Etats-Unis d'Amérique, au cours de 1950, ont atteint 139.488.000 dollars, c'est-à-dire près de 7 milliards de francs, battant ainsi le record de tous les temps. Ce record des exportations dépasse l'objectif de 138 millions de dollars pour les exportations qui fut fixé en juin 1950 par l'E. C. A.

*

Le Ministère des Affaires Economiques et la Fédération des Industriels luxembourgeois ont décidé d'ouvrir prochainement un bureau commercial à Léopoldville, en vue d'assurer la prospection du marché congolais et la propagande en faveur des produits luxembourgeois. Le bureau sera placé sous la direction de M. N. Haagen.

*

Une importante industrie caoutchoutière va entrer en production, au mois de mars, au Luxembourg. Il s'agit de l'usine de la Good Year, installée à Colmar-Berg, et dont les installations étendues sur 12.000 m² et occupant de 200 à 300 ouvriers, fabriqueront tous genres de pneumatiques pour camions et voitures automobiles.

*

Le 17 janvier 1951, le Comité Benelux de La Haye avait organisé une soirée luxembourgeoise, au cours de laquelle fut projeté le film luxembourgeois « Le Luxembourg au Travail ». A la même occasion, sur invitation de S. Exc. M. Auguste Collart, Ministre de Luxembourg à La Haye, M. l'Ingénieur Paul Bleser, Géologue luxembourgeois au service de la Bataafsche Petroleum Maatschappij, et MM. Richard Schinhofen, Léon Feyereisen et

Jean Cruchten, Luxembourgeois, qui font partie du personnel de l'Institut International des Brevets, firent des conférences sur l'économie, l'histoire et la situation sociale du Grand-Duché.

*

Le Conseil Général des trois pays du Comité de Rapprochement Benelux s'est réuni à La Haye sous la présidence du Jhr. F. Beelaerts van Blokland, assisté de MM. J. Hoste et N. Margue, présidents des Sections belge et luxembourgeoise.

Il affirme sa confiance dans la réalisation de Benelux qui répond plus que jamais à une grande idée de coopération internationale dont la nécessité s'impose à tous les pays épris de paix et de sécurité.

Il constate qu'en dehors de l'Union Douanière des résultats tangibles ont été obtenus dans différents secteurs au cours de la période de préunion économique.

Il attire l'attention sur l'accroissement notable des échanges industriels et commerciaux entre nos trois pays, qui furent confirmés dans différents domaines par une véritable coopération, alors que sur les plans culturel et social des contacts se sont amplifiés qui témoignent d'une compréhension réciproque.

Il est d'avis que des organes supérieurs Benelux de coordination sont de nature à promouvoir la réalisation harmonieuse de l'Union Économique.

Il fait ressortir que, de même que nos trois pays pratiquent une politique commune, notamment dans le domaine douanier et celui du commerce extérieur, il importe qu'une semblable attitude soit prise quant aux questions qui relèvent du réarmement de l'Europe Occidentale et de la répartition des matières premières.

Il insiste sur la nécessité de rendre ce réarmement possible, tout en sauvegardant l'équilibre financier des pays en cause ainsi que leur niveau social, et déclare vouloir donner sa collaboration à l'œuvre de paix qui se poursuit sous l'égide du Pacte Atlantique.

*

Une récente statistique sur le nombre des appareils téléphoniques dans les divers pays montre que le Luxembourg arrive en quatorzième place pour le nombre d'appareils téléphoniques par cent habitants, après les Etats-Unis, 26,1 postes; la Suède, 22,1; le Canada, 18,8; Hawaii, 17,5; la Suisse, 17,2; la Nouvelle-Zélande, 17,25; le Danemark, 15,3; l'Alaska, 13,3; l'Islande, 12,8; l'Australie, 12,8; la Norvège, 12,7; la Grande-Bretagne,

Sur la proposition du Gouvernement, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a bien voulu décerner cette année des décorations dans l'Ordre National de la Couronne de Chêne aux fonctionnaires qui,

9,8; la Finlande, 7,3; la Belgique, 7; le Luxembourg, 7; les Pays-Bas, 6,4; la France, 5,5; les pays les plus mal partagés sont le Mexique et le Brésil, avec un poste par cent habitants.

*

Suivant un récent arrêté du Gouvernement luxembourgeois, des primes de ménage seront accordées à des personnes de nationalité luxembourgeoise ayant contracté ou contractant mariage après le 30 janvier 1951 pour l'achat de fourneaux de cuisine et de mobilier de ménage de fabrication luxembourgeoise. Les primes s'élèvent à 15 pour cent de la valeur des objets acquis, sans pouvoir dépasser 8.000 francs. Le revenu annuel imposable des bénéficiaires ne doit pas dépasser 150.000 francs.

*

La Commission Européenne de la Formation Professionnelle des Jeunes a tenu sa première réunion à Luxembourg, les 24 et 25 février 1951. Des personnalités françaises, italiennes, suisses, belges et luxembourgeoises appartenant aux milieux gouvernementaux et aux différents groupes économiques ainsi que M. Henri Fuss, représentant le Bureau International du Travail, ont participé à cette session.

*

L'assemblée plénière annuelle de la Commission des Echanges Touristiques groupant l'Est de la France, le Luxembourg et la Belgique s'est tenue à Chaudfontaine, le 24 février 1951. Le tourisme luxembourgeois était représenté par M. Alex Bœver, Directeur de la Station Thermale de Mondorf-les-Bains, et Robert Ginsbach, Secrétaire Général de la Commission, qui annonça que l'Assemblée annuelle de la Commission se tiendra en 1952 à Echternach, dans le Grand-Duché de Luxembourg.

*

Le II^e Championnat du Monde de Cyclo-Cross de l'U. C. I. (Union Cycliste Internationale) s'est déroulé au Baumbusch, le 18 février 1951. La Fédération Cycliste Luxembourgeoise en assumait l'organisation locale et réunit la participation de 27 coureurs représentant 7 nations. A l'épreuve qui vit la victoire finale du coureur français Roger Rondeaux assistèrent S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, MM. les Ministres Eugène Schaus et Alphonse Osch et M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Au classement internationaux, la France enleva la première place devant la Suisse et le Luxembourg.

Distinctions honorifiques

par leurs années de service et leurs mérites, auraient été qualifiés pour les recevoir lors des promotions normales de 1945 à 1948. La promotion normale échue en 1951 a été reportée à l'année prochaine.

La liste des distinctions décernées le 23 janvier 1951 a été publiée au « Mémorial » N° 13 du 20 février 1951.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a conféré à M. Pierre Vanheerswynghels, Conseiller de Légation à la Légation de Belgique à Luxembourg, la Croix de Commandeur avec Couronne de l'Ordre du Mérite Civil et Militaire d'Adolphe de Nassau.

*

Au cours d'une réception qui a eu lieu le 26 janvier 1951 dans les salons de la Légation de Grande-Bretagne à Luxembourg, S. Exc. M. Geoffrey C. Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, a remis à M. le Prof. René Schaaf la « Medal of the British Empire », en reconnaissance des services qu'il a rendus au développement des relations culturelles anglo-luxembourgeoises, dans le cadre de la British-Luxembourg Society. A la cérémonie assistèrent du côté anglais M. Winton de Bruxelles et Mrs. Cloud de Londres, représentants du British Council, ainsi que M. List, ancien Consul de Grande-Bretagne à Luxembourg; du côté luxembourgeois MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale, Fernand Loesch, avocat, le Comité de la British-Luxembourg Society et des personnalités de la vie culturelle.

*

Le Gouvernement de la République Française a conféré le grade de Chevalier de la Légion d'Honneur à M. Henri Pensis, Directeur de l'Orchestre de Radio-Luxembourg. L'insigne lui a été remis le 14 février 1951 par M. le Prof. Louis Aubert, Compositeur, lors du concert de clôture du Concours International d'Interprétation Musicale de Radio-Luxembourg.

*

Au cours d'un déjeuner intime qui eut lieu au « Paris-Palace » le 19 février 1951, M. Brunotte, Inspecteur Général du Génie Rural au Ministère de l'Agriculture à Paris, assisté de plusieurs de ses collaborateurs, remit les insignes d'Officier du Mérite Agricole à M. Mathias Gillen, Directeur des Services Agricoles du Gouvernement luxembourgeois, et celle de Chevalier du même ordre à M. Max Duchscher de Wecker. Ce déjeuner fut honoré de la présence de MM. Fr. Simon, Ministre de

l'Agriculture, et E. Vanheeghe, Attaché Commercial à la Légation de France à Luxembourg.

*

M. le Prof. Dr Camille Wampach a été promu au grade d'Officier de l'Ordre de la Couronne de Belgique. L'insigne lui a été remis par S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg.

*

M. Lucien Lambotte, Directeur du Conservatoire de Luxembourg, a été promu au grade d'Officier de l'Ordre de la Couronne de Belgique par S. A. R. le Prince Royal de Belgique. Lors d'une réception à la Légation de Belgique, le 19 février 1951, l'insigne lui a été remis par S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg.

*

S. A. R. le Prince Royal de Belgique a conféré le grade de Chevalier de l'Ordre de Léopold I^{er} à M. J.-P. Wies, Industriel, Président du Syndicat d'Initiative de Luxembourg-Ville. L'insigne lui a été remis par S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, lors d'une réception à la Légation.

*

Par arrêté du 14 septembre 1950, plusieurs de nos compatriotes résidant au Congo Belge ont obtenu de hautes distinctions: Est nommé Officier de l'Ordre de Léopold II le Rév. P. Poullens P. (8 avril 1947); sont nommés Chevaliers de l'Ordre de la Couronne le même Rév. P. Poullens (8 avril 1941) et M. Sunnen E. (15 novembre 1942); la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II est décernée à la Rév. Mère Stoll Henriette, en religion Mère Mechtilde, O.S.B. (8 avril 1944). Ils prendront rang dans l'Ordre en leurs qualités respectives à la date indiquée en regard de leur nom.

*

Le 17 février 1951 a eu lieu au Casino une manifestation d'amitié franco-luxembourgeoise, au cours de laquelle furent remis aux Présidents de diverses sociétés de musique luxembourgeoises et aux Directeurs de journaux luxembourgeois des diplômes et médailles en reconnaissance de leur collaboration au succès de la Foire-Exposition de Metz 1950.

Nouvelles diplomatiques

Sur l'initiative du Gouvernement français, une conférence s'est ouverte à Paris, le 15 février 1951, en vue de l'organisation de l'Armée européenne. Le Luxembourg y était représenté par S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Étrangères.

*

Pour la première fois, un Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire luxembourgeois était le Doyen du Corps Diplomatique dans une des principales villes d'un grand pays. Les journaux allemands apprennent que, lors des grandes réceptions du Nouvel An qui ont eu lieu le 4 janvier 1951 au « Petersberg », auprès de la Haute Commission Al-

liée, et à Bonn, auprès du Président fédéral Heuss, le Ministre de Luxembourg, M. Albert Wehrer, conduisit le Corps Diplomatique accrédité en Allemagne et que, comme doyen, il fit les discours traditionnels. Egalement lors de la réception du Corps Diplomatique par le Chancelier Adenauer, le 5 janvier 1951, à l'occasion de son 75^e anniversaire, le Ministre Wehrer exprima au Chancelier les félicitations du Corps Diplomatique.

*

Au cours de son premier séjour au Grand-Duché de Luxembourg depuis sa nomination comme Chef de la Mission du Plan Marshall pour la Belgique et le Luxembourg, M. Huntington Gilchrist a fait, le 22 janvier 1951, une visite à M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères. M. Gilchrist était accompagné de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg. Il a rendu visite également à MM. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, François Simon, Ministre des Affaires Economiques, et Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics.

*

Le 10 février 1951, M. François Simon, Ministre de l'Agriculture, assista à l'inauguration officielle du 31^e Salon de l'Agriculture à Bruxelles.

*

Le 2 janvier 1951, S. Exc. M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, s'est rendu à la Légation d'Autriche à Bruxelles pour exprimer au

Comte Orsini-Rosenberg les condoléances de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse et du Gouvernement Grand-Ducal à l'occasion du décès du Dr Karl Renner, Président de la République Fédérale d'Autriche.

*

S. Exc. M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, a exprimé à S. Exc. M. Tapio Voionmaa, Ministre de Finlande, les condoléances de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et du Gouvernement luxembourgeois à l'occasion du décès du Maréchal Mannerheim.

*

S. Exc. M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles, a rendu visite, au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et du Gouvernement luxembourgeois, au Comte Orsini-Rosenberg, Ministre d'Autriche à Bruxelles, et lui a exprimé les condoléances et la sympathie du Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion du décès des nombreuses victimes des avalanches dans les Alpes autrichiennes.

*

Le 8 février 1951, le Colonel Wendell Blanchard, Attaché militaire à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Bruxelles, et Madame Blanchard ont donné une réception à l'Hôtel Brasseur, à laquelle avaient été invités le représentant de la Cour Grand-Ducale, les membres du Corps Diplomatique, le Gouvernement, les représentants de la Chambre des Députés et de la Municipalité, les sommités des autorités publiques, de nombreux officiers et des personnalités de la vie économique et culturelle.

Nouvelles de la Cour

Le 5 janvier 1951, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, fêtait Son 30^e anniversaire. La ville était pavoisée et la Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Lieutenant en Premier Albert Thorn, donna un concert d'œuvres luxembourgeoises à la Place d'Armes.

Des listes d'inscription étaient déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

Le 18 janvier 1951, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc Héritier, Chef-Scout de la Luxembourg Boy Scouts Association, honora de Sa présence un Rallye organisé au Casino par les scouts du Luxembourg en Son honneur pour fêter Son anniversaire.

*

Le 5 janvier 1951, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. le Ministre André Morice, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, Madame André Morice, M. Henri Vergnolles, Conseil-

ler Général de la Seine, Président du Comité d'Organisation des Expositions Nationales du Travail de France, et M. Robert Cancet, Directeur de Cabinet et Président de la Société Nationale des « Meilleurs Ouvriers de France ».

*

Le 16 janvier 1951, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Tapio Voionmaa, Ministre de Finlande, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Jan Obhlidal, Ministre de Tchecoslovaquie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 19 janvier 1951, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Général Dwight D. Eisenhower, Commandant en Chef de l'Armée défensive du Pacte Atlantique.

*

Le 22 janvier 1951, à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, des listes d'inscription étaient

déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 26 février 1951, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Comte Henri Carton de Wiart, Ministre d'Etat de Belgique, en présence de S. Exc. le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg.

Le Mois à Luxembourg (mois de janvier)

- 3 janvier: Au Studio de Radio-Luxembourg, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours de la cantatrice belge Yetti Martens.
- 5 janvier: Au Théâtre Municipal, le « Hémechtstheater » présente en première « An enger Summeruecht », opérette luxembourgeoise de Josy Theato et J.-P. Kemmer.
- 6 janvier: Les « Jeunesses Musicales » invitent à un récital de piano, offert au Cercle Municipal par l'artiste autrichien Friedrich Gulda.
- 7 janvier: Au Théâtre Municipal, dans le cadre des Galas Lucien Fonson, l'artiste Jean-Pierre Aumont présente sa comédie-farce en trois actes et cinq tableaux « L'Île heureuse », avec le concours de la vedette américaine Maria Montez et de Jean-Jacques Daubin de la Comédie Française. Mise en scène de Pierre Dux de la Comédie Française.
- 8 janvier: Au Cercle Municipal, dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, les « Amis de la Musique » organisent leur deuxième concert de la saison, auquel l'Orchestre National de Belgique, sous la direction d'Edouard van Remoortel, prête son concours. LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et la Princesse Elisabeth, accompagnés de S. Exc. M. le Grand Maréchal de la Cour, honorent la manifestation de Leur présence. Y assistent les représentants du Corps Diplomatique et S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.
- 10 janvier: Au Cercle Municipal, sous le Haut Patronage de S. Exc. Monseigneur l'Evêque de Luxembourg et sous la Présidence d'Honneur de S. Exc. Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur et de M. le Ministre de l'Education Nationale, le Comte Raoul Follereau de Paris, Président des Fondations Charles de Foucauld et Lauréat de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, fait une causerie sur le sujet: « Réapprendre aux Hommes à s'aimer ». (Souvenirs de voyages et Témoignages.) Des conférences analogues ont lieu à Echternach, Diekirch et Ettelbruck, au profit des missionnaires.
- 11 janvier: Au Théâtre Municipal, le Grand Théâtre de Nancy présente « La Bohème », opéra en 4 actes de Giacomo Puccini.
- Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique. Soliste: Aubrey Pankey, baryton.
- 12 janvier: Au Palais de Justice, sur invitation du Jeune Barreau, M^e Lucienne Scheid, avocat à la Cour d'Appel de Paris, fait une conférence intitulée « Le Procès de Galilée ».
- 13 janvier: « Les principes de l'électronique industrielle », tel est le titre d'une conférence faite au Casino par M. Fernand Dacos, Professeur à l'Institut Montefiore et à l'Institut de Physique de l'Université de Liège. La conférence est placée sous les auspices des Associations Luxembourgeoises Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels.
- Le Syndicat d'Initiative de Wiltz, en collaboration avec le Cercle Artistique de Luxembourg, organise son 2^e Salon de Peinture qui réunit 55 œuvres, tableaux, tapisserie, tissage et sculpture, de 24 artistes luxembourgeois. Au vernissage assistent MM. Mathias Thinnès, Conseiller de Gouvernement, et André Origer, Commissaire de District. Les discours d'inauguration sont prononcés par MM. Weber, Président du Syndicat d'Initiative, Thein, Chef du Comité de Propagande, et M. Thinnès, Conseiller de Gouvernement.
- 14 janvier: Au Volkshaus, à la tribune de l'Université Populaire Catholique, M. Henri Teitgen, Député MRP, Membre du Conseil de l'Europe et ancien Ministre, fait une conférence sur le sujet « Où va l'Europe? » Y assistent les représentants du Corps Diplomatique et LL. EE. MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg.
- A la Chambre des Métiers, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier procède à la

remise solennelle des brevets de maîtrise de la promotion 1949-1950. A la cérémonie assistent MM. François Simon, Ministre des Affaires Economiques, Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, Alphonse Osch, Ministre des Dommages de Guerre, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg. Des discours sont prononcés par MM. Paul Theisen, Président de la Chambre des Métiers, J.-P. Winter, Président du Commissariat du Gouvernement pour les examens de maîtrise, et Paul Neyens, Président de la Fédération des Artisans.

15 janvier: Au Casino, l'Union Royale Belge invite à la conférence du Professeur Paul Bordet, Directeur de l'Institut Pasteur à Bruxelles et Membre de l'Académie Royale de Médecine, sur le sujet: « Les groupes sanguins et leur application à la transfusion du sang et à la recherche de la paternité. »

Au Cercle Municipal, à l'initiative des « Jeunesses Musicales », l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, et des solistes de l'Opéra de Paris donnent un concert que les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde honorent de Leur présence.

16 janvier: Au Casino, sous les auspices du Ministre de la Justice et en présence de M. Eugène Schaus, Ministre de la Justice, le R. P. Jean Courtois O. P., Directeur de l'OEuvre de Sainte-Marie-Madeleine de la Ferté-Vidame et Membre du Conseil Supérieur de l'Administration Pénitentiaire Française, fait une conférence sur le sujet: « Le Relèvement Moral et le Reclassement Social des Détenus. »

17 janvier: Au Casino, les « Amitiés Françaises » organisent une conférence intitulée « La Crise des Lettres modernes ». Le conférencier est M. Roger Caillois, critique littéraire et essayiste.

Au Café du Commerce, les Ciné-Amateurs du Luxembourg invitent à une soirée de projections.

18 janvier: Au Casino, à l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, les scouts du Luxembourg organisent un Rallye en l'honneur du Chef-Scout de la Luxembourg Boy Scouts Association.

Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours du ténor Enzo Seri.

En présence de nombreuses personnalités est inauguré à Pétange le « Ciné-Favori ».

19 janvier: Visite à Luxembourg du Général Dwight D. Eisenhower, Commandant en Chef de l'Armée défensive du Pacte de l'Atlantique Nord.

Au Studio de Radio-Luxembourg, sous les auspices de la British-Luxembourg Society,

l'artiste anglais Joseph Cooper donne un récital de piano.

A la Salle des Fêtes de l'Ecole Professionnelle de l'Etat, l'Orchestre du Conservatoire d'Esch-sur-Alzette, sous la direction de Jules Spedener, invite à un concert symphonique, à l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation.

20 janvier: Au Théâtre Municipal, les « Compagnons de la Scène », sous la direction du Professeur Eugène Heinen et avec le concours de l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, présentent « Woyzeck », tragédie de Georg Buchner, et « L'Epreuve villageoise », opéra de Grétry.

Au Musée de l'Etat, de nombreuses personnalités de la vie culturelle assistent au vernissage d'une exposition rétrospective Nico Klopp, réunissant 112 peintures, dessins et gravures de l'artiste mort il y a 20 ans. Le discours d'inauguration est fait par M. le Ministre Pierre Fréden.

21 janvier: A l'Hôtel de Ville, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier remet la Médaille du Mérite Sportif à la 2^e promotion, en présence de M. Eugène Schaus, Ministre de l'Education Physique et des Sports.

23 janvier: Le Luxembourg fête l'anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, Fête Nationale Luxembourgeoise.

A l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, les élèves des écoles primaires et les membres des organisations scouts vendent la « Fleur du Prince Jean », au profit de la Ligue Luxembourgeoise contre la Tuberculose.

Inauguration de la nouvelle mairie de Stadtbredimus.

24 janvier: A la Cathédrale est célébrée une messe funèbre pour le repos d'âme de feu S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde, décédée au Château de Hohenbourg en Bavière il y a 27 ans. A la messe assistent la Famille grand-ducale et Sa Suite, les membres du Corps Diplomatique, du Gouvernement, de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat, de la Municipalité et de l'Armée.

Au Théâtre Municipal, dans le cadre d'un grand gala classique, les sociétaires de la Comédie Française Marie Bell, Maurice Escande, Clarisse Deudon et Maurice Donnaud présentent « Phèdre », tragédie en cinq actes de Jean Racine, et en lever de rideau « La nuit d'octobre » d'Alfred de Musset.

Passage à Luxembourg du XXI^e Rallye automobile de Monte-Carlo.

25 janvier: Radio-Luxembourg inaugure ses émissions sur ondes moyennes.

26 janvier: Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri

Pensis et avec le concours du violoniste français Gérard Jarry, donne un concert pour les membres des « Jeunesses Musicales ».

✓ 27 janvier: Au Café du Commerce, sur invitation de l'Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg, la section cinématographique de l'Aéro-Club Royal des Pays-Bas présente plusieurs films documentaires sur l'aviation.

✓ 28 janvier: Au Théâtre Municipal, les Galas R. Karsenty de Paris présentent « Chéri », comédie en trois actes d'après le roman de Colette. Les artistes Jean Marais, Valentine Tessier et Juliette Faber y prêtent leur concours.

✓ A l'École Agricole de l'Etat à Ettelbruck, MM. François Simon, Ministre de l'Agriculture, Jean-Pierre Buchler, Conseiller de Gouvernement, Mathias Gillen, Directeur, et C. Hansen, Attaché à l'Administration des Services Agricoles, et Antoine Jentges, Directeur de l'École

Agricole, assistent à la traditionnelle Journée Paysanne, organisée par la Centrale Paysanne.

✓ 30 janvier: Au Casino, le Bureau de Voyages Emile Weitzel organise une séance cinématographique « A travers le monde », au cours de laquelle sont projetés des films culturels et des films de voyage en couleurs.

✓ 31 janvier: Au Théâtre Municipal, sous les auspices des « Amis de la Musique », le pianiste Raymond Trouard et M. Bernard Gavoty, critique musical du « Figaro », donnent une conférence-récital ayant pour titre: « Evocation musicale: Franz Liszt, le Chevalier de l'Idéal. »

✓ Au Casino, la Communauté Baha'ie de Luxembourg invite à une conférence de M. Gustaaf de Cocq d'Amsterdam sur le sujet: « Das Baha'i-Sein und seine Bedeutung in der Umwelt. »

✓ A Bascharage est inauguré un nouveau dispensaire de puériculture de la Croix-Rouge.

Le Mois à Luxembourg (mois de février)

✓ 1^{er} février: Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, avec le concours de la guitariste Ida Presti.

✓ 3 février: Au Théâtre Municipal, le Théâtre National de Belgique présente « Le Légataire Universel » de Regnard et « Le Carrosse du Saint-Sacrement » de Prosper Mérimée.

✓ A Kayl est inauguré le nouveau « Ciné-Corso ».

✓ 4 février: Au Théâtre Municipal, sous le protectorat de la Municipalité, les fillettes de la Société de Gymnastique « L'Avenir » de Hollerich présentent « La Belle au Bois dormant », au profit des Pupilles de la Nation.

✓ 5 février: Au Théâtre Municipal a lieu une présentation de l'opérette romantique en trois actes de Franz Léhar « Le Pays du Sourire », version française d'André Mauprey et de Jean Mariette, avec le concours du Grand Théâtre de Nancy.

✓ 7 février: Au Casino, sous le haut patronage de S. Exc. M. le Ministre de France à Luxembourg et avec la collaboration des « Amitiés Françaises », du Touring-Club et de l'Automobile-Club, la Commission d'Echanges Touristiques France-Belgique-Luxembourg organise une conférence illustrée de films sur les régions du Limousin, du Périgord et de Quercy, faite par M. de Chalup, Inspecteur Général des Beaux-Arts en France.

✓ Au Cinéma Marivaux est projetée la version anglaise du film luxembourgeois « Ewige Madonna », « The Story Of Our Lady », en présence de S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique, accompagnée du Colonel

Hoffman, Attaché militaire, et de S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg.

✓ 8 février: Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique, auquel le violoniste Arthur Grumiaux et la basse Emmanuel Liszt prêtent leur concours.

✓ 9 février: Au Théâtre Municipal, l'Union Royale Belge invite à un concert de musique de chambre, offert par le Quatuor à Clavier de Luxembourg. Au programme figurent des œuvres de musiciens belges.

✓ Au Cinéma Marivaux sont projetés, à l'initiative du Ministère de la Santé Publique, des films documentaires sur la tuberculose. A la séance assistent MM. Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique, Mathias Thinnes, Conseiller de Gouvernement, et le Dr Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique.

✓ 10 février: Au Théâtre Municipal, le Centre Dramatique de l'Est présente « Vêtir ceux qui sont nus », pièce en trois actes de Luigi Pirandello.

✓ Au Cercle Municipal, le Skål-Club invite au « Bal des Escales », grand gala de tourisme, au cours duquel une quatre-vingtaine de voyages et séjours de vacances sont offerts au public moyennant une tombola gratuite et un concours de costumes originaux.

✓ Sur invitation de la Société Belge des Electriciens, Section de Luxembourg, M. Jean Gerard, Docteur en Sciences physiques et mathématiques, chargé de cours à l'Université de Liège, fait une conférence, agrémentée de projections lumineuses, sur le sujet: « La Colorimétrie des Lampes Fluorescentes d'Eclairage. »

11 février: Au Volkshaus, l'Université Populaire Catholique organise une conférence intitulée « Le Drame de l'Homme moderne dans la littérature contemporaine ». Le conférencier est le R. P. G. Krettels des Prêtres du Sacré-Cœur.

« L'aviation d'hier et d'aujourd'hui », tel est le titre d'une causerie, agrémentée de films, faite à la tribune de l'Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg par M. Roger Lallier, pilote de ballon et d'aviation, lauréat de l'Aéro-Club de France.

Au Théâtre Municipal sont remis les prix du Conservatoire aux lauréats des concours de l'année scolaire 1949-1950. La distribution des prix est précédée d'une audition musicale.

12 février: Sous le Haut Patronage de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, Radio-Luxembourg organise, du 12 au 14 février 1951, un Concours International d'Interprétation Musicale, consacré aux œuvres de Maurice Ravel. Dix candidats y participent. L'Américain Ronald Hodges enlève le premier prix du montant de 50.000 fr. Le Français Bernard Flavigny se classe deuxième (prix de 25.000 fr.) et le Luxembourgeois Robert Even occupe la septième place. Le 14 février a lieu la distribution des prix aux concurrents, lors d'un concert offert par l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, avec la participation des deux premiers lauréats. S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg honore de Sa présence cette manifestation à laquelle assistent des représentants du Corps Diplomatique, LL. EE. MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, et des personnalités de la vie culturelle.

14 février: Au Casino, à l'initiative de la Communauté Baha'ie, le Dr H. Grossmann fait une causerie intitulée « Frieden trotzdem ».

15 février: Au Théâtre Municipal, dans le cadre d'un grand gala classique, les Sociétaires de la Comédie Française Maurice Donneau, Annie Ducaux et Germaine Rouer présentent « Le Misanthrope » de Molière.

Au Cercle Municipal, la cantatrice Jeanine Micheau de l'Opéra de Paris prête son concours à un concert symphonique de l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis.

16 février: Au Casino, le Mouvement Européen et la British-Luxembourg Society invitent à la conférence de Miss Frances Josephy, Présidente de la Federal Union of Grande-Bretagne, sur le sujet: « From the Council of Europe to a European Federation. »

17 février: Au Casino, les Gymnastes féminines de Bonnevoie présentent leur grand gala « Jeunesse en liesse. »

18 février: Cyclo-Cross International, voir « Nouvelles Diverses ».

19 février: Au Cercle Municipal, sur invitation des « Jeunesses Musicales », le groupe instrumental et vocal « Pro Musica Antiqua » de Bruxelles, sous la direction de Safford Cape, donne un concert d'œuvres du moyen âge et de la Renaissance, exécutées à l'aide des instruments de l'époque. LL. AA. RR. les Princesses Marie-Adélaïde et Marie-Gabrielle honorent la manifestation de Leur présence.

21 février: Au Casino, l'artiste Nat Dolsky présente un grand gala de variété avec le concours de Jacques Lippe, Marcelle Floria, Stéphane Steeman, Christiane Houdez, Germaine Brevat et du compositeur Benal.

22 février: Au Cercle Municipal, l'Orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne deux concerts symphoniques. Le pianiste Angus Morrison et la cantatrice Mattiwilda Dobbs y prêtent leur concours.

23 février: Au Café du Commerce, la British-Luxembourg Society organise une conférence, agrémentée de projections lumineuses, sur le sujet « Sir Christopher Wren, the Prince of English Architects », faite par Mr. Bryan Little, écrivain, sociologue et critique d'art.

24 février: Défilé des Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises à travers les rues de la capitale. (Voir: Nouvelles diverses.)

Au Casino, sous les auspices des Associations Réunies des Ingénieurs, Architectes et Industriels, M. R. Delpérée, Ingénieur A. I. G., fait une causerie, illustrée de projections lumineuses, sur le sujet: « Les Tuyaux flexibles en polythène. »

Au Café du Commerce, l'Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg invite à la conférence, agrémentée de projections lumineuses, de M. Jean Herbé, aéronaute et aviateur, sur le sujet: « Des premiers ballons stratosphériques à la fusée exploratrice. »

25 février: « Le sentiment héraldique chez quelques grands écrivains: Victor Hugo, Alfred de Vigny, Edmond Rostand, José-Marie de Hérédia, Henri de Régnier, J. K. Huysmans, La Varenne », tel est le titre d'une conférence faite par M. Jacques Meurgey de Turpigny, Conservateur aux Archives Nationales de Paris, à l'initiative de la Société Héraldique Luxembourgeoise et avec l'appui des « Amitiés Françaises » et des « Amis des Musées ».

Au Cercle Municipal, à l'occasion du Thinking Day, l'Association des Girl Guides Luxembourgeoises organise, au profit de la Ligue Luxembourgeoise contre la Tuberculose, un Bazar de Charité qu'honorent de Leur présence LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth et Marie-Gabrielle.

A la Cathédrale, les anciens internés du camp de concentration de Hinzert font dire une messe solennelle pour le repos d'âme de leurs camarades fusillés par les Nazis le 25 février 1944. A l'issue du service funèbre auquel assistent MM. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, et Paul Faber, Président de la Cour Supérieure de Justice, une gerbe de fleurs est déposée à la Croix de Hinzert au Cimetière Notre-Dame.

26 février: Conférence du Comte Henri Carton de Wiart, voir « Nouvelles Diverses ».

27 février: Au Théâtre Municipal, le Grand Théâtre de Nancy présente « Le Barbier de Séville » de

Rossini, avec le concours des titulaires des Théâtres Nationaux de l'Opéra et de l'Opéra-Comique Jeanine Micheau, Juan Oncina, Willy Clement, Roger Rico et Louis Musy. LL. AA. RR. les Princesses Elisabeth, Marie-Adélaïde et Marie-Gabrielle honorent la représentation de Leur présence.

28 février: Au Palais de Justice, le Jeune Barreau invite à la conférence de M. Guy Flattet, Professeur de droit civil à l'Université de Lausanne, sur le sujet: « Tendances actuelles de la gestion d'affaires. »

Luxembourg, le 30 avril 1951

Mémoires de la Chambre des Députés

Ministère des Finances

La loi du 25 février 1951 modifie les dispositions des articles 7, 11 et 12 de la loi du 27 juillet 1948 concernant la comptabilité de l'Etat.

L'arrêté grand-ducal du 25 février 1951 modifie les articles 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 de l'arrêté grand-ducal du 25 septembre 1948 portant règlement sur la comptabilité de l'Etat.

La loi du 28 février 1951 crée les comptes généraux de l'exercice 1949. Les comptes ont publié au « Moniteur » N° 14 du 21 mars 1951.

La loi du 19 mars 1951 crée le Gouvernement au profit personnel de SAULETTE, Trésorier pour les Algériens, en vertu des lois du 20 et du 21 mai

1951 et leur application pour la même période les dispositions relatives aux articles 2 et 3 de la loi du 27 juillet 1948 et à l'article 10 de la loi du 27 juillet 1948 pour l'exercice 1951.

La loi du 28 février 1951 modifie les dispositions des articles 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 de l'arrêté grand-ducal du 25 septembre 1948 portant règlement sur la comptabilité de l'Etat.

Ministère des Affaires Economiques

Le Règlement concernant l'application de l'article 4 de la Loi du 5 juin 1947 relatif à la solution d'un litige international des droits est publié aux pages 270 à 274 du « Moniteur ».

SOMMAIRE

	Page		Page
1. Mémoires (vols de mars)	3	10. Visites officielles de Collège International de la Ville de Luxembourg aux Montagnes de Beaufort et de La Haye	26
2. Mémoires (vols d'avril)	3	11. Le N° Compte Economique Belgique	27
3. Chambre des Députés (vols de mars)	3	12. Les Forces Nationales Luxembourgeoises - Annuaire hydrogéologique de la Haute Sambre	28
4. Chambre des Députés (vols d'avril)	3	13. La Commission Supra-Nationale pour la Sécurité Sociale	29
5. Règlement d'Etat relatif aux Conditions de Travail des Employés des Services publics de la Ville de Luxembourg	3	14. Organisation de Travail de Belgique - Statistique de Commerce mondial	30
6. Allocation calculée de M. Joseph Bock, Secrétaire des Affaires Economiques, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Paul Minster	3	15. Nouvelles Publications	31
7. Le Luxembourg et le Plan Schuman	3	16. Nouvelles Brèves	32
8. Convention de l'Union de la Grande-Bretagne et d'Irlande, du Canada et du Danemark	3	17. Nouvelles de la Cité	33
9. L'Agence de Coopération Culturelle Franco-Allemande	3	18. Le Club de Luxembourg (mars de 1951)	34
		19. Le Club de Luxembourg (mars d'avril)	35

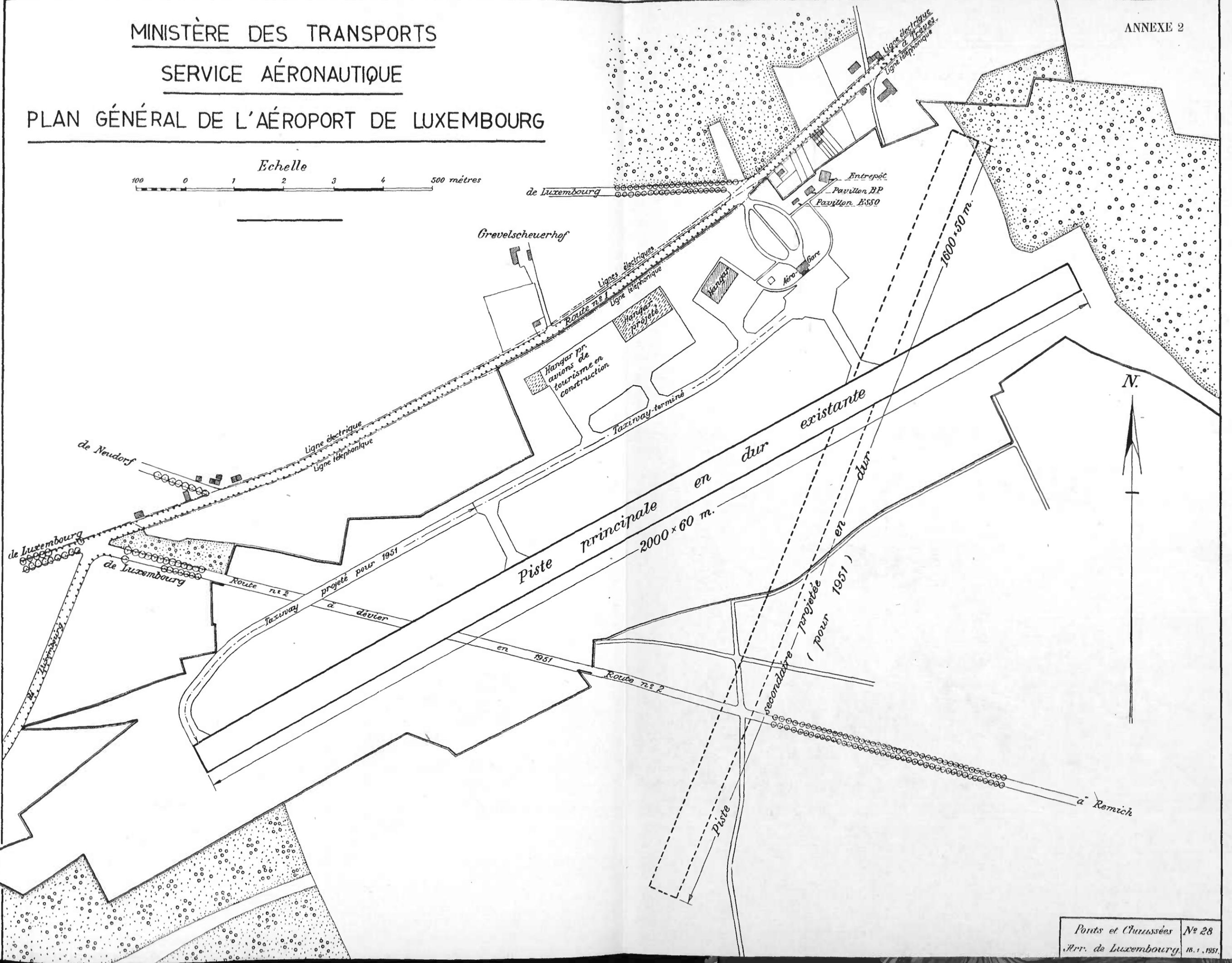
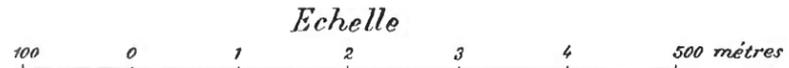
Les volumes de cette publication sont en vente à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg, 10, rue de la Cathédrale, Luxembourg.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

SERVICE AÉRONAUTIQUE

PLAN GÉNÉRAL DE L'AÉROPORT DE LUXEMBOURG

ANNEXE 2

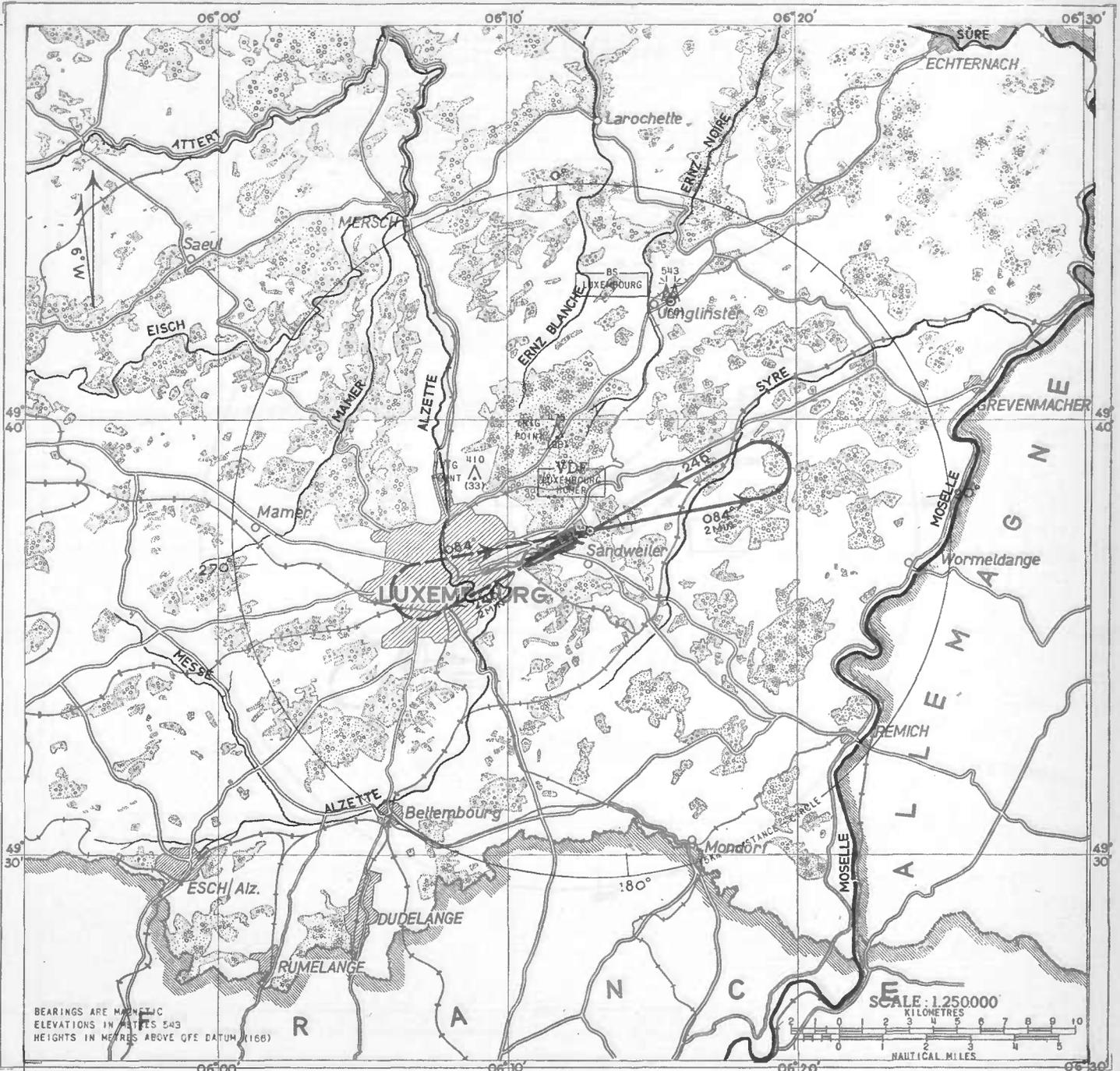


N

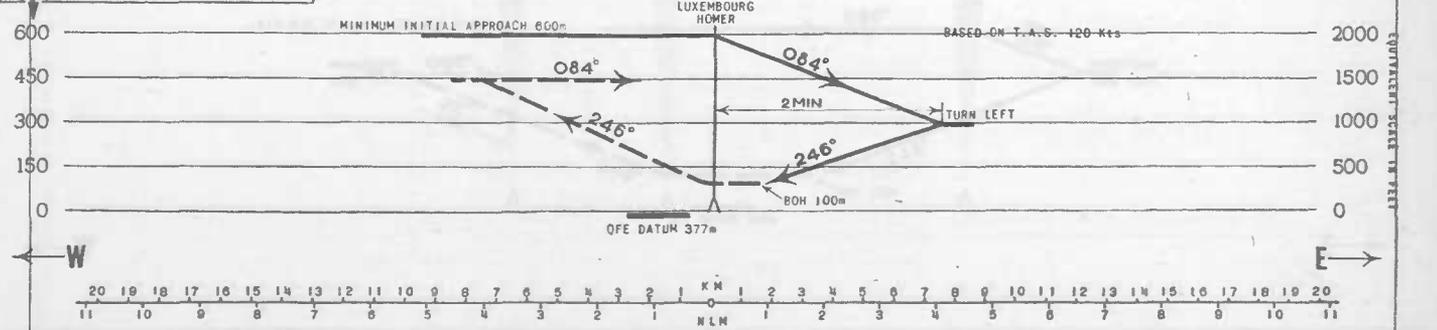
**INSTRUMENT
APPROACH CHART I.C.A.O.**

ELEV. 377m

**Descent on VDF ANNEXE 4
LUXEMBOURG - Sandweiler
G^d-DUCHE DE LUXEMBOURG**



**PROFILE HEIGHTS IN METRES
ABOVE AIRFIELD LEVEL**



CEILING AND VISIBILITY MINIMA FOR USE BY	TAKE OFF: DAY 90/400m	NIGHT
	LANDING: DAY 100/800m	NIGHT

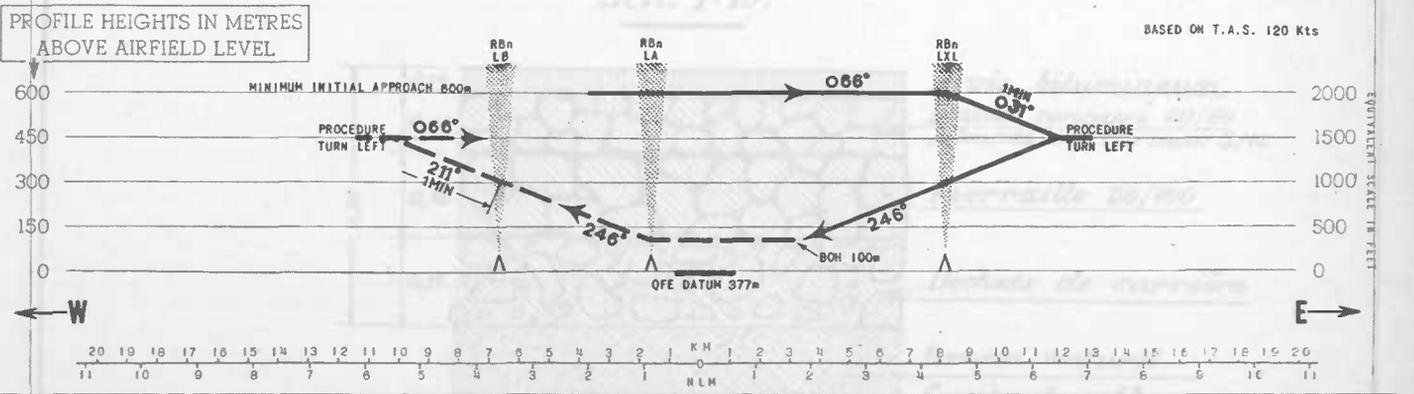
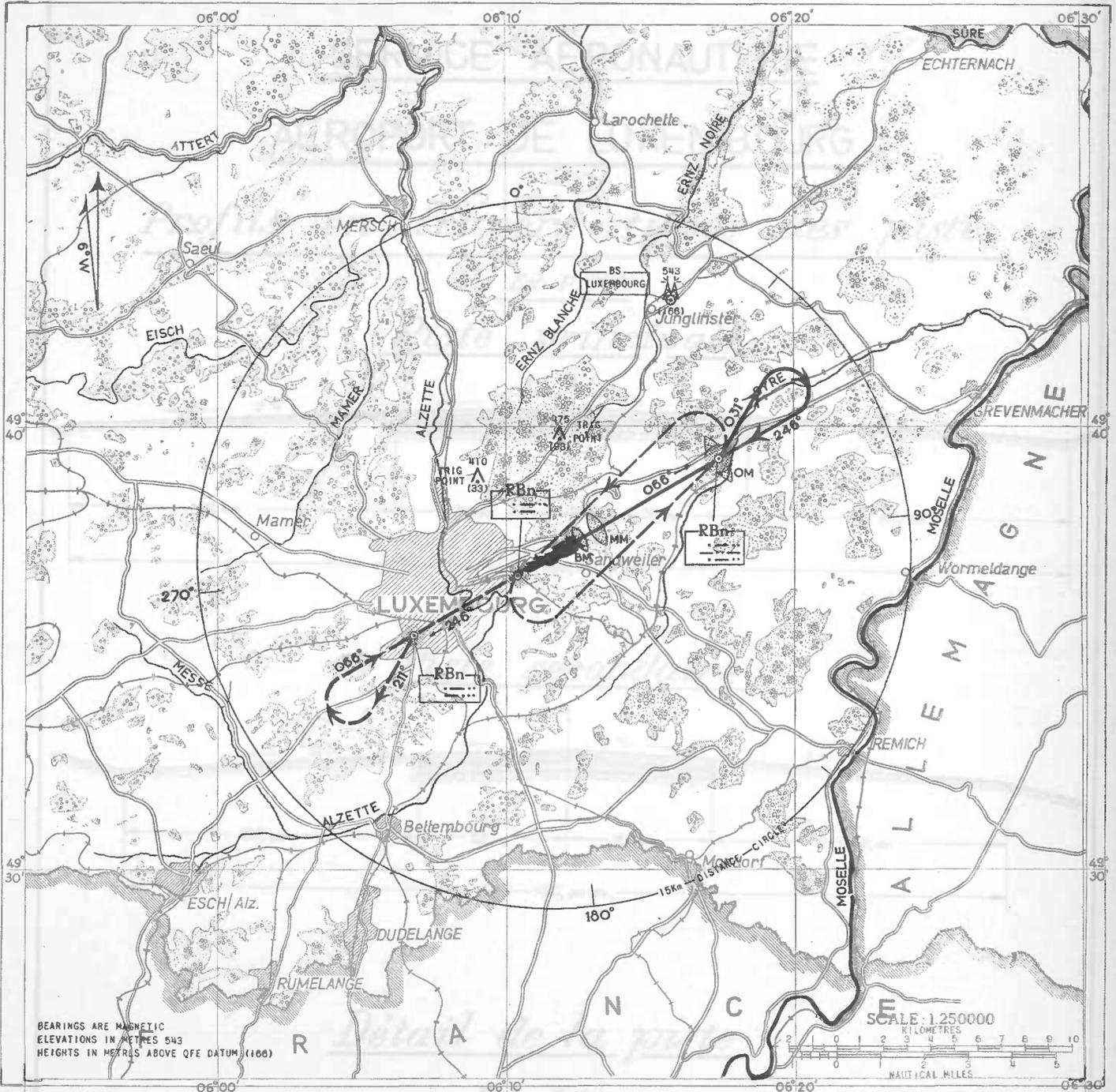
INSTRUMENT APPROACH CHART I.C.A.O.

Descent on MF N-D Beacon

ANNEXE 5

ELEV. 377m

LUXEMBOURG - Sandweiler
G^d-DUCHE DE LUXEMBOURG



CEILING AND VISIBILITY MINIMA FOR USE BY	TAKE OFF: DAY	90/400m	NIGHT
	LANDING: DAY	100/800m	NIGHT

VDF and Fan Markers are not yet operative.
Operational date will be announced by class 2 Notam and by edition of VDF procedure chart (n° 1112).

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

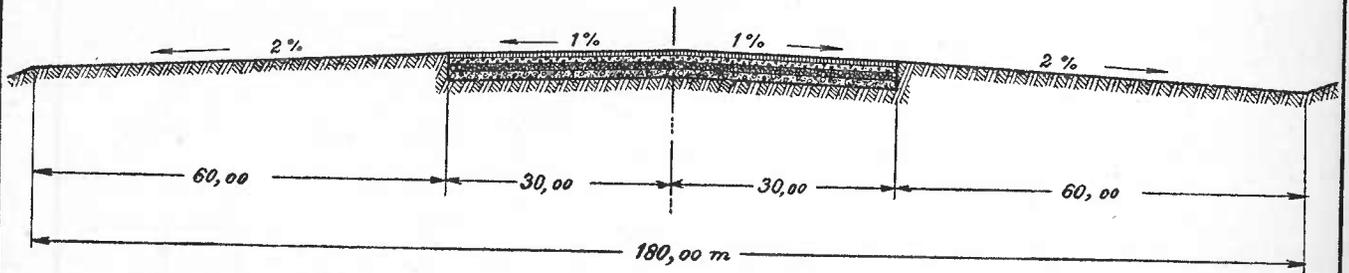
SERVICE AÉRONAUTIQUE

AÉROPORT DE LUXEMBOURG

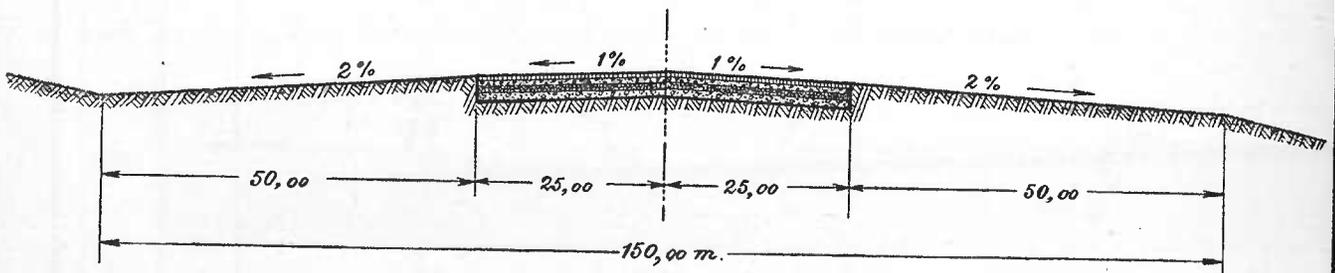
Profils en travers types des pistes

Ech. 1:1000

Piste principale

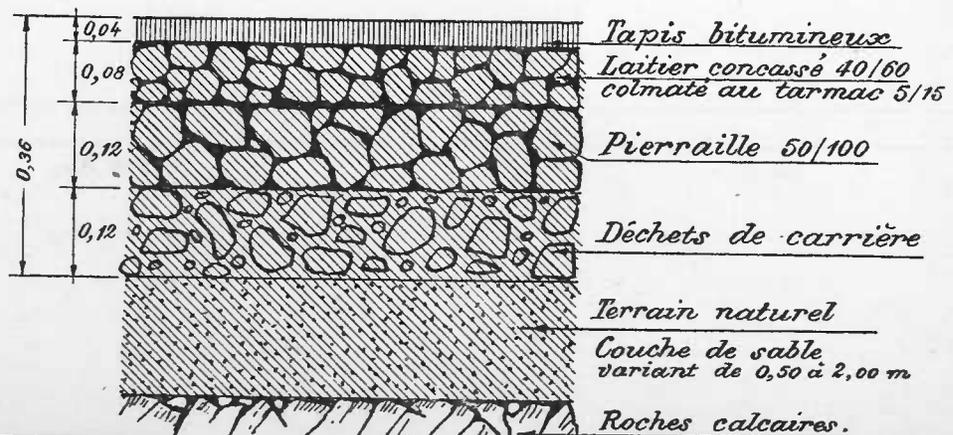


Piste secondaire



Détail de la piste

Ech. 1:10.



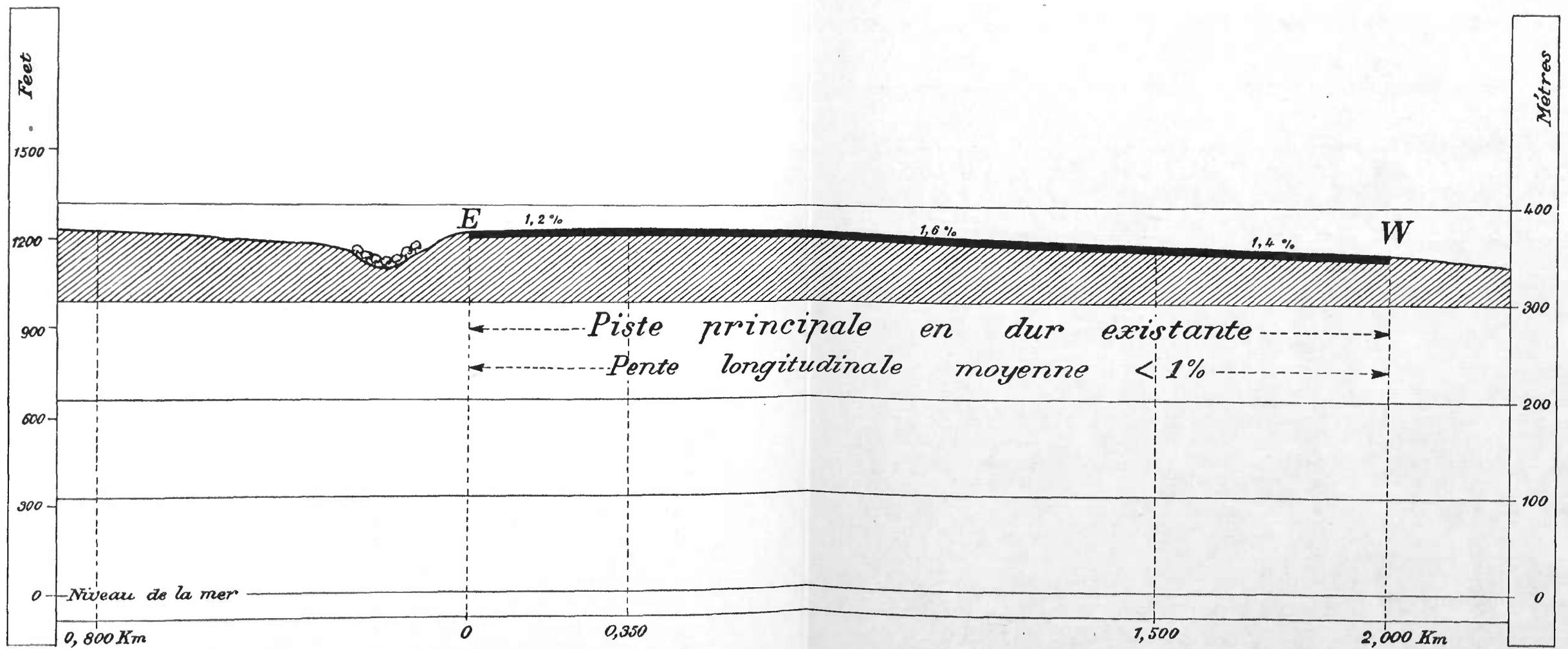
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ANNEXE 7

SERVICE AÉRONAUTIQUE

AÉROPORT DE LUXEMBOURG

Profil en long de la piste principale 2000 x 60 m.

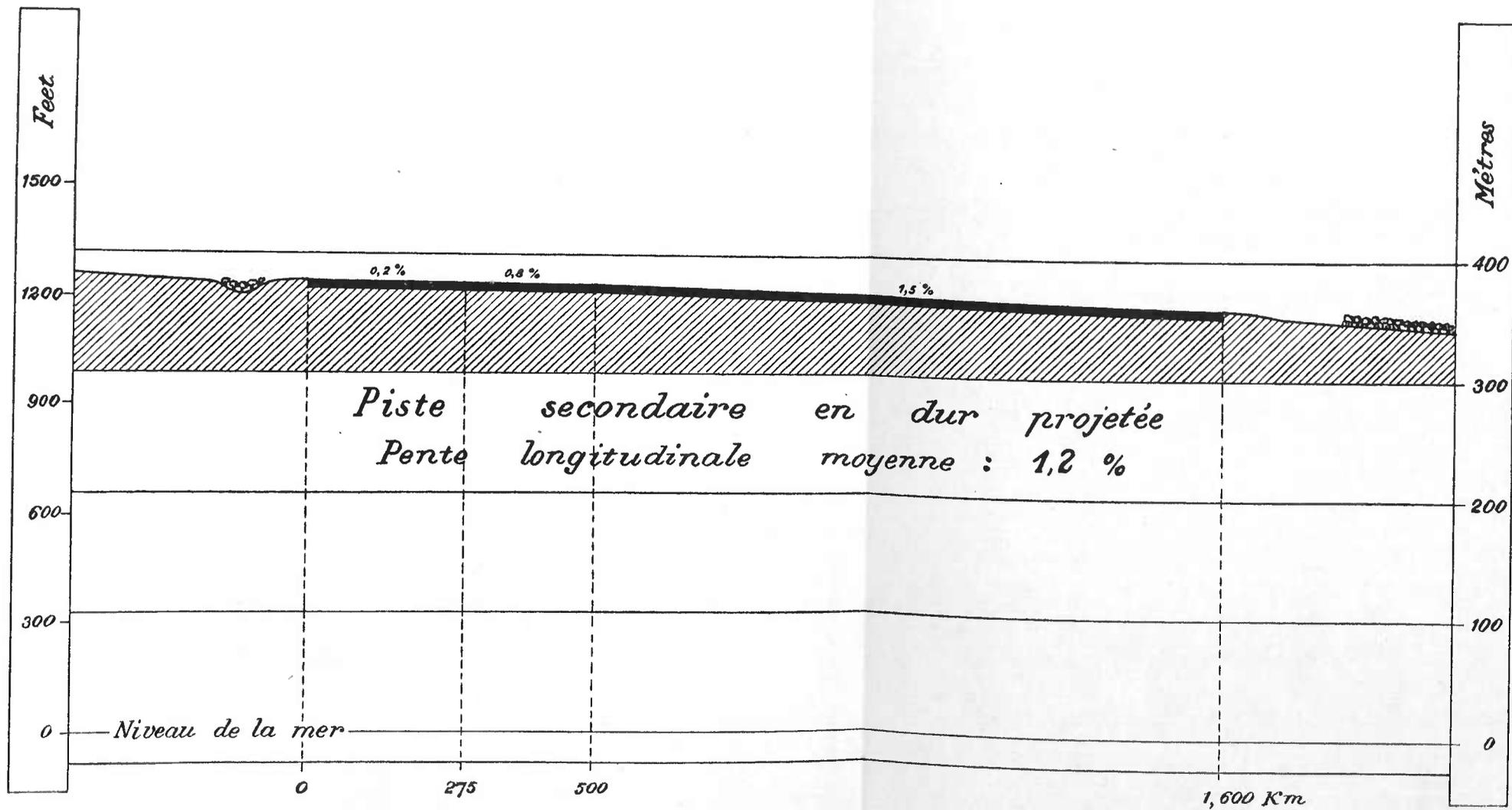


MINISTÈRE DES TRANSPORTS

SERVICE AÉRONAUTIQUE

AÉROPORT DE LUXEMBOURG

Profil en long de la piste secondaire 1600 × 50 m.

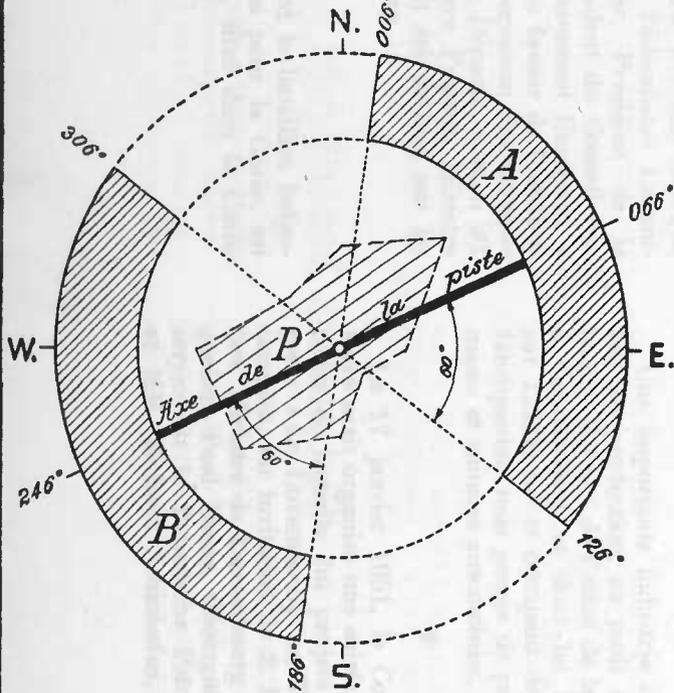


Ministère des Transports.
Service Aéronautique.

Régime des vents
à l'Aéroport de Luxembourg

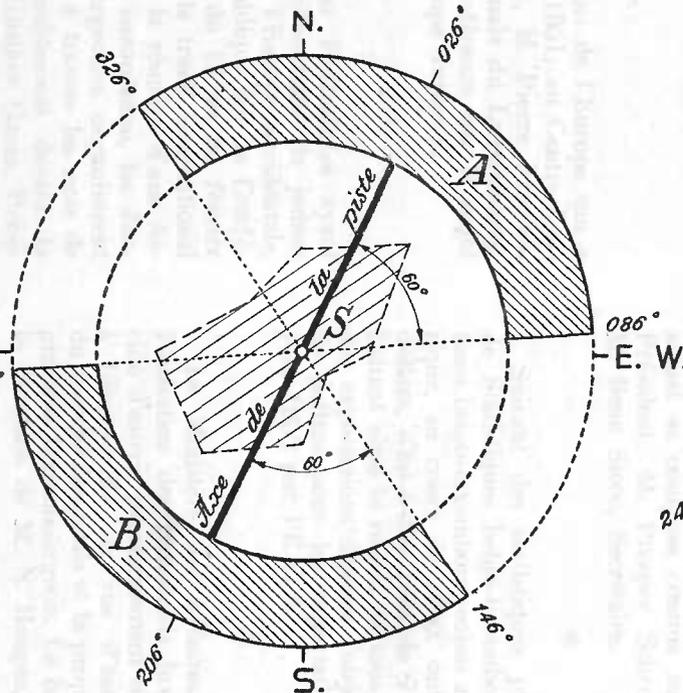
Piste principale

Vents des secteurs A + B = 70%



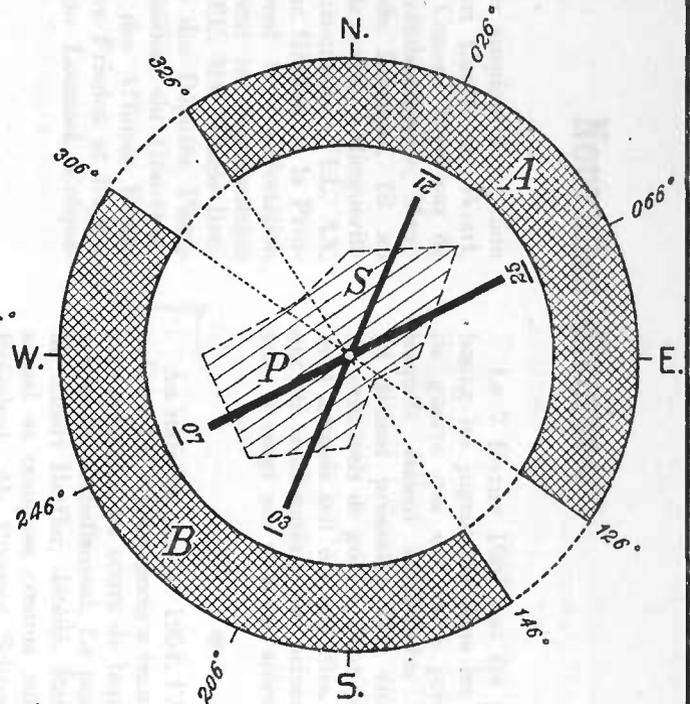
Piste secondaire

Vents des secteurs A + B = 52%



Ensemble des 2 pistes

Vents des secteurs A + B = 90%



Remarques

- 1.- Vent polaire.....(316° à 045°) = 19,6 %
- " continental.....(046° à 135°) = 20,4 %
- " équatorial.....(136° à 225°) = 15,8 %
- " océanique.....(226° à 315°) = 36,1%
- " calme.....8,1%
- 2.- Angle de divergence par rapport à l'axe des pistes = 60°

- 3.- P = Axe de la piste principale
- 4.- S = " " " " secondaire
- 5.- = Diagramme du régime des vents